

Ecole Nationale
Supérieure de
Bibliothécaires

Université
Claude Bernard
Lyon I

DESS Informatique
Documentaire

Rapport de stage

<p>ETUDE DU PROJET DE REFORMATAGE DE BABINAT EN UNIMARC</p> <p>Par Caroline ATHENOL Sous la direction de Madame DUPEUBLE B. Responsable de la base de données CIDARC</p>
--

1991
Stages
1

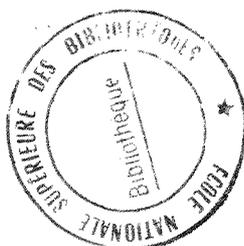
1991

Ecole Nationale
Supérieure de
Bibliothécaires

Université
Claude Bernard
Lyon I

DESS Informatique
Documentaire

Rapport de stage



ETUDE DU PROJET DE REFORMATAGE
DE BABINAT EN UNIMARC

Par Caroline ATHENOL
Sous la direction de Madame DUPEUBLE B.
Responsable de la base de données CIDARC

ETUDE DU PROJET DE REFORMATAGE
DE BABINAT EN UNIMARC

Caroline ATHENOL

Stage effectué du 3 juin au 30 septembre 1991
au CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION
EN AGRONOMIE DES REGIONS CHAUDES du CIRAD

B.P. 35
34 032 MONTPELLIER CEDEX 1
Tél. : 67-61-58-00

sous la direction de Madame DUPEUBLE Bernadette

RESUME :

Le travail en réseau entraîne souvent un problème de compatibilité entre les formats d'échange de données bibliographiques. Ce rapport traite du reformatage de BABINAT - l'un des formats utilisés par le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement - en UNIMARC.

DESCRIPTEURS :

FORMAT; BASE DE DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES; CATALOGAGE;
BABINAT; UNIMARC; ECHANGE DE DONNEES

AGROVOC :

BANQUE DE DONNEES; TRAITEMENT DES DONNEES;
DOCUMENTATION; NORMALISATION

ABSTRACT :

The network cooperation often means a problem of compatibility between the bibliographic data interchange formats. This report deals with the conversion of BABINAT - one of the formats used by the Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement - in UNIMARC.

KEYWORDS :

FORMAT; BIBLIOGRAPHIC DATABASE; CATALOGUING; BABINAT;
UNIMARC; DATA INTERCHANGE

AGROVOC :

DATABANK; DATA PROCESSING; DOCUMENTATION; STANDARDIZING

REMERCIEMENTS

Je tiens particulièrement à exprimer mes remerciements :

à Jean-François GIOVANNETTI et à toute l'équipe de l'IST pour m'avoir accueillie pour ce stage ;

à Thérèse RAUDE et Pascal WAGNER pour leurs conseils lors de notre rencontre à la médiathèque de Montpellier ;

à Bernadette DUPEUBLE pour s'être chargée de mon encadrement et m'avoir guidée au cours de cette étude ;

à Gilles FOURNIE pour son aide précieuse en informatique ;

à Françoise REOLON et Laure DENOIX pour leur patience et leur disponibilité de tous les instants ;

à l'équipe élargie des stagiaires et CDD pour leur sympathie et leur bonne humeur.

SOMMAIRE

<u>INTRODUCTION GENERALE</u>	p. 1
<u>I. PRESENTATION DU LIEU DE STAGE</u>	p. 1
A. Le CIRAD	p. 2
1. Une jeune institution de souche ancienne	
2. Une entreprise de recherche pour le développement	
3. Une répartition géographique à l'échelle planétaire	
4. Cinq missions, onze départements pour répondre aux enjeux...	
B. La documentation et l'information scientifique et technique	p. 6
1. L'information partagée	
2. Le CIDARC situé au noeud de l'information	
3. La base de données CIDARC, le résultat d'un réseau coopératif...	
4. Le SCIST, coordinateur des activités documentaires	
<u>II. PROJET DE REFORMATAGE DE BABINAT EN UNIMARC</u>	p. 12
Introduction : présentation de BABINAT	p. 12
A. Zones obligatoires d'après le manuel UNIMARC	p. 14
1. Informations indispensables pour le traitement informatique	
2. Titre du document	
3. Source du catalogage	
4. Bilan	
B. Description bibliographique minimale	p. 20
1. Titre et mention de responsabilité	
2. Type de présentation	
3. Collection	
4. Adresse bibliographique	
5. Numéro international normalisé	
6. Bilan	
C. Description bibliographique moyenne	p. 27
1. Titre	
2. Mention de responsabilité	
3. Mention d'édition	
4. Adresse	
5. Collation	
6. Collection	
7. Note de thèse	
8. Tableau récapitulatif	
D. Accès à la description bibliographique	p. 33
1. Indexation matière	
2. Responsabilité intellectuelle	
E. Informations complémentaires	p. 37
1. Norme utilisée, date de dernière mise à jour et informations codées	
2. Informations descriptives	

<u>CONCLUSION GENERALE</u>	p. 43
----------------------------	-------

ANNEXES

INTRODUCTION GENERALE

"L'utilisation systématique des connaissances contenues dans les documents de toute nature est de plus en plus reconnue comme une nécessité vitale pour augmenter l'efficacité des activités de toutes les organisations et pour faciliter les efforts de la recherche et du développement" (CIRAD et al., 1989). Aucun organisme n'étant en mesure de réunir à lui seul tout ce dont il aurait besoin, les échanges d'information entre organismes sont donc de plus en plus nécessaires et importants. On se heurte alors à l'obstacle que constitue les différences de formats bibliographiques.

Il en résulte des efforts pour mettre au point un format normalisé qui, en pratique, ont donné naissance à quatre groupes de formats (Menou, 1989) : le premier groupe est orienté vers le contrôle bibliographique universel, son meilleur représentant est UNIMARC (Universal Machine-Readable Catalogue) ; le second et le troisième sont représentés par les formats dérivés du Manuel de référence UNISIST pour les systèmes nationaux et internationaux ; et le quatrième groupe est constitué par les formats dits de communication, dont le principal représentant est le CCF (Format commun de communication) patronné par l'UNESCO.

Comme il n'existait pas de format adapté aux exigences des systèmes nationaux de documentation, BABINAT (Base bibliographique nationale) a été créé pour servir d'outil de référence. Il est constitué de champs éclatés de façon à être compatible avec AGRIS, système international spécialisé dans le domaine agricole et reposant sur les normes du Manuel de référence UNISIST. Dans un deuxième temps, une comparaison avec le CCF a permis de déterminer que BABINAT est également compatible avec les formats appartenant au quatrième groupe. Il s'agit à présent d'examiner son degré de compatibilité avec ceux du premier groupe.

Après une présentation du lieu de stage, le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) / Centre d'information et de documentation en agronomie des régions chaudes (CIDARC)¹, nous essayerons de savoir s'il est possible de créer un module de reformatage de BABINAT en UNIMARC.

¹ Avenue du Val de Montferrand - BP 5035 - 34032 Montpellier Cedex 1

I. PRESENTATION DU LIEU DE STAGE

A. Le CIRAD

(Voir l'organigramme : ANNEXE 1).

1. Une jeune institution de souche ancienne

Le CIRAD est une entreprise de recherche scientifique spécialisée en agriculture des régions tropicales et subtropicales. Sous la forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la double tutelle du Ministère de la recherche et de la technologie et du Ministère de la coopération et du développement, il est né, par le décret du 5 juin 1984, de la fusion d'instituts de recherche en sciences agronomiques, vétérinaires, forestières et agroalimentaires des régions chaudes.

Prenant ainsi la relève du GERDAT (Groupement d'études et de recherche pour le développement de l'agronomie tropicale) qui a été dissout, il est l'héritier d'une longue tradition française de recherche en agronomie des régions tropicales et subtropicales.

Son budget, de près d'un milliard de francs (873.5 millions en 1990), provient de subventions de l'Etat pour plus de la moitié (63% en 1990).

2. Une entreprise de recherche pour le développement

L'objectif du CIRAD est de contribuer au développement agricole et rural des régions chaudes sous ses divers aspects, y compris les aspects agro-industriels, par des programmes de recherche et de réalisations expérimentales, des actions de formation et d'information scientifique et technique.

Pour essayer de réduire les écarts entre le monde industrialisé et les pays en développement, le CIRAD met en place des programmes répondant aux besoins réels du développement agricole des pays chauds, les transferts technologiques réalisés sans précaution pouvant avoir des effets néfastes.

Le CIRAD travaille en réseau avec de nombreux partenaires : des institutions nationales et internationales, de nombreux laboratoires et stations de recherche dans le monde.

En France, on retiendra ses liens privilégiés avec l'INRA (Institut national de recherche agronomique), IBISCUS (Système d'information sur les pays en voie de développement) et l'ORSTOM (Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération).

3. Une répartition géographique à l'échelle planétaire

En France, le CIRAD réalise des recherches dans ses propres centres : dans les départements et territoires d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Nouvelle-Calédonie et Réunion) ; dans la région parisienne (Maisons-Alfort et Nogent-sur-Marne) et Paris où se trouve le siège social de l'établissement ; et à Montpellier², centre de recherche principal qui est intégré au CIRESA (Complexe international de recherche et d'enseignement supérieur-Agropolis). Ce pôle international d'agronomie méditerranéenne et tropicale de Montpellier-Languedoc-Roussillon est installé sur le Domaine de Lavalette³.

Cette propriété a été donnée par Henri de Lunaret à la ville en 1910 en souhaitant qu'elle soit utilisée pour "une oeuvre de bienfaisance" ; et on suppose qu'il n'aurait pas désapprouvé l'orientation actuelle ayant pour objet d'aider les pays du Tiers-Monde à améliorer le sort de leurs populations (Legros, 1986).

A l'étranger, le CIRAD travaille en coopération avec soixante cinq pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, au sein des structures nationales de recherche agronomique des pays partenaires ou en appui à des opérations de développement.

Le tout représente 2 088 personnes employées par le CIRAD (dont 1023 cadres) : 1 213 agents (dont 517 cadres) travaillent en métropole et 875 (dont 506 cadres) dans les départements et territoires d'outre-mer et à l'étranger.

4. Cinq missions, onze départements pour répondre aux enjeux majeurs des recherches en agronomie tropicale

Les centres d'intérêt du CIRAD sont axés sur les grands enjeux de la recherche agronomique de demain :

- produire plus en protégeant l'environnement ;
- approfondir la connaissance du matériel végétal et animal pour mieux en tirer parti ;
- progresser dans l'amélioration de la qualité et de la conservation des produits ;
- inventer des produits nouveaux ;
- proposer des politiques agricoles favorisant la diffusion des innovations ;

Le tout en prenant en compte la complexité du monde rural du point de vue humain, économique et social (CIRAD, 1991c).

² Certains instituts et services ont été partiellement (*) ou totalement (**) décentralisés à Montpellier à partir de 1974, dans le cadre de la loi sur la décentralisation

³ Du nom du seigneur de La Valette qui en était propriétaire au XII^{ème} siècle.

a) Cinq missions

C'est pourquoi, les activités du CIRAD s'organisent autour de cinq "missions par champ disciplinaire" :

- MICAM, Mission connaissance et amélioration du milieu ;
- MICAP, Mission connaissance et amélioration des plantes ;
- MIDEK, Mission défense des cultures ;
- MITECH, Mission technologie ;
- MESRU, Mission économie et sociologie ;

Auxquelles viennent s'ajouter deux autres unités organisant l'action du CIRAD, l'une en matière de télédétection, l'autre en matière de biométrie.

b) Onze départements

Ces missions coordonnent les programmes de recherche des onze départements du CIRAD, issus pour la plupart des anciens instituts tropicaux français créés avant l'indépendance des pays africains :

- Huit départements travaillent sur des filières de production, du point de vue agronomique, technologique et économique :

- le CTFT, Centre technique forestier tropical :
 - . gestion du milieu et de l'espace rural
 - . conservation, gestion, création et utilisation des forêts
 - . matériel végétal : amélioration génétique, physiologie, biotechnologie
 - . technologie des bois
 - . aquaculture et pêche
- l'IEMVT, Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux :
 - Production animale
 - . ressources alimentaires
 - . ressources animales
 - . systèmes de production animale
 - Santé animale
 - . pathologie infectieuse
 - . pathologie parasitaire
 - . écopathologie
- l'IRAT*, Institut de recherches agronomiques tropicales et des cultures vivrières :
 - Cultures vivrières
 - . riz
 - . maïs
 - . sorgho
 - . cultures maraîchères
 - . canne à sucre
 - . plantes diverses

Ressources naturelles

- . climat-plante-production
- . terre-plante-production
- l'IRCA*, Institut de recherches sur le caoutchouc :
 - . plantes à latex

- l'IRCC*, Institut de recherches du café, du cacao et autres plantes stimulantes :
 - . café
 - . cacao

- l'IRCT*, Institut de recherches du coton et des textiles exotiques :
 - . coton et fibres textiles

- l'IRFA*, Institut de recherches sur les fruits et agrumes :
 - . agrumes et ananas
 - . bananiers et plantains
 - . diversification fruitière

- l'IRHO*, Institut de recherches pour les huiles et oléagineux :
 - . oléagineux annuels
 - . palmier à huile
 - . cocotier

~ Deux départements ont une vocation thématique :

- le CEEMAT**, Centre d'études et d'expérimentation en mécanisation agricole et technologie alimentaire :
 - . mécanisation et production agricole
 - . génie et technologie alimentaires
 - . recherches technologiques, énergie

- le DSA**, Département systèmes agraires :
 - . situations agricoles des zones sèches (Sahel)
 - . situations agricoles des zones de savane (Savane)
 - . situations agricoles des zones forestières et d'altitude (Silvit)

. Un département, enfin, conduit des programmes interfilières et assure les services d'intérêt général (informatique, formation, information scientifique et technique) :

- le GERDAT*, département Gestion, recherche, documentation et appui technique :
 - . analyse du génome des plantes tropicales (Agetrop**)
 - . modélisation et architecture des plantes (Amap**)
 - . écologie et acridologie⁴ opérationnelle (Prifas**)
 - . politiques et propectives agricoles (Urpa)

⁴ Etude de Acridiens (les criquets).

B. La documentation et l'information scientifique et technique

1. L'information partagée

a) De nombreux produits et services documentaires

. Les produits :

- Publication de cahiers scientifiques, de monographies, de la collection "Etudes et synthèses de l'IEMVT" et des revues *Agritrop* (cf SCIST), *Mécanisation agricole et technologie alimentaire tropicales* (CEEMAT), *Bois et forêts des Tropiques* (CTFT), de la revue d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux et de fiches techniques d'élevage tropical (IEMVT) ;
- Bulletins d'acquisitions ;
- Bibliographies spécialisées ;
- Catalogues des publications des chercheurs (IEMVT), (IRAT) ;
- Dossiers de presse ;
- Participation aux revues *Café cacao thé* (IRCC), *Fruits* : bulletin bibliographique mensuel (IRFA) ; *Revue générale des caoutchouc et plastiques* (IRCA) ;
- Bulletin analytique de la revue *Coton et fibres tropicales* (IRCT) ; bulletin analytique et service de presse de la revue *Oléagineux* (IRHO).

. Les services :

- Consultation publique du fonds de la bibliothèque composé de 20 000 ouvrages, 2 000 périodiques et 30 000 microfiches, avec une médiathèque en cours d'organisation (cf SCIST) ;
- Accès à la base de données commune du CIRAD (75 671 références) ;
- Interrogation de bases de données internationales ;
- Base de données Fairec (IRFA) ;
- Service questions-réponses (cf SCIST) ;
- Service de diffusion sélective de l'information (cf SCIST) ;
- Consultation du CD-ROM *Sésame* (cf SCIST) ;
- Participation aux réseaux documentaires : IBISCUS, AGRIS (Système international d'information pour les sciences et la technologie agricoles), CCN (Catalogue collectif national informatisé pour les publications en série), IAALD (International Association of Agricultural Librarians and Documentalists), ADBS Languedoc-Roussillon (Association des documentalistes et bibliothécaires spécialisés) ; ARIOD Languedoc-Roussillon (Association pour la recherche informatisée et l'organisation documentaire).

b) Un réseau informatique ouvert

Depuis 1988, une politique d'informatisation a permis la mise en commun du capital de connaissances des différents services spécialisés : une communication rapide et efficace est donc possible entre les départements. De plus, le CIRAD est engagé dans de nombreuses actions de coopération avec d'autres centres et réseaux de recherche. C'est pourquoi les matériels utilisés satisfont généralement aux normes les plus répandues.

Sept mini-ordinateurs Data General constituent le noyau d'un réseau sur lequel peuvent se connecter jusqu'à 800 terminaux, stations et microordinateurs :

- Les terminaux, situés à Paris, Montpellier et la Réunion, sont gérés par le système d'exploitation de type temps partagé AOS/VS. Ils communiquent entre eux grâce au logiciel de réseau X25 permettant d'accéder à une liaison avec le centre serveur Transpac.

- Pour assurer une parfaite intégration des stations dans l'ensemble du réseau, ont été choisis le réseau local Ethernet, le logiciel de réseau TCP/IP et le système NFS d'accès aux fichiers qui sont les systèmes de réseau les plus répandus. Les stations, dédiées au graphisme, à la cartographie et au génie logiciel, tournent sous le système d'exploitation UNIX. L'émulateur DG/UX permet aux terminaux de travailler sous UNIX dans l'environnement du système d'exploitation AOS/VS.

- Les microordinateurs (compatibles PC et Macintosh), outils de travail de chaque centre de documentation et d'un grand nombre de chercheurs, utilisent le système d'exploitation MS-DOS. Ce dernier rend possible l'intégration de la micro-informatique au réseau du CIRAD grâce à toute une gamme de logiciels : des logiciels d'émulation de terminal (permet aux microordinateurs de se comporter comme des terminaux), ainsi que des logiciels d'échange de fichiers entre microordinateurs et réseau général DATA GENERAL.

Le réseau comporte en plus une liaison spécialisée avec les ordinateurs du CNUSC (Centre national universitaire sud de calcul).

Remarque : l'immensité du réseau du CIRAD explique le fait qu'il est très difficile de recenser tous les logiciels et matériels utilisés. Au cours de ce stage, ont été utilisés le logiciel de traitement de texte WordPerfect, le logiciel documentaire Texto et son interface Logotel, le logiciel de bureautique intégrée CEO (messagerie, courrier...).

2. Le CIDARC situé au noeud de l'information

Sur 2 800 mètres carrés, CIDARC** abrite les services de documentation spécialisée et les services d'édition des départements du CIRAD (sauf ceux de l'IEMVT et du CTFT, situés en région parisienne), le SCIST** (Service central de l'information scientifique et technique), ainsi que le service central d'informatique.

"Le CIDARC assure une fonction d'animation et de coordination auprès des départements du CIRAD dans le domaine de l'information scientifique et technique. Il assure aussi une fonction de représentation et de relations extérieures avec les différents partenaires de coopération et dispose d'une capacité opérationnelle propre." (Extrait de la charte du CIDARC).

3. La base de données CIDARC, le résultat d'un réseau coopératif d'accès à l'information scientifique et technique dans le domaine agronomique

Jusqu'en 1985, l'exploitation de la documentation du CIRAD était manuelle, sauf pour l'IRFA qui disposait d'une base de données, FAIREC. Les données de toutes natures, collectées pendant des décennies, forment un capital documentaire qui ne pouvait être valorisé que grâce à l'informatique.

Depuis 1985, chaque institut traite sa documentation courante de façon automatisée. En 1983, différentes études ont permis de choisir Textbase de CHEMDATA comme logiciel de gestion et de recherches documentaires, avec Logotel son langage de programmation. Dans l'avenir, DORIS pourrait prendre la relève afin de faciliter et d'optimiser cette gestion en intégrant le système de gestion de bases de données relationnel, Oracle, utilisé au CIRAD.

La saisie se fait d'après un bordereau en format PMSAISIE créé de manière à être compatible avec le format du système national spécialisé en agronomie, RESAGRI, et celui du système international des sciences et technologies agricoles de la FAO, AGRIS. Le thésaurus de terminologie agricole, Agrovoc, est utilisé pour l'indexation, soit dans sa version papier, soit directement en ligne sur le DATA GENERAL.

Les fichiers obtenus sont transférés sur l'ordinateur central où ils subissent différents contrôles, et l'élimination des doublons après une conversion du format PMSAISIE en un format de sortie PCIRAD grâce à un programme de concaténation des champs. Actuellement, des corrections sont effectuées sur les fichiers de la base FAIREC de façon à être intégrés à cette base commune ; les références du rétrospectif viennent aussi s'y ajouter (cf SCIST). Il en résulte une base de données sélective en agronomie tropicale couvrant toute la littérature produite par les différents départements du CIRAD : il s'agit donc d'un outil de valorisation des travaux de recherche.

La base est interrogeable au niveau interne par le réseau CIRAD. Il existe aussi un accès minitel réservé par ligne Transpac pour les principaux organismes qui alimentent la base (cf SCIST). En comptant cet apport extérieur, la base de données contenait 75 671 références bibliographiques à la fin du mois de juin 91. Sa croissance est actuellement de 10 000 références par trimestre, mais serait de 10 000 par an sans l'apport du rétrospectif.

4. Le SCIST, coordinateur des activités documentaires

Le SCIST, un des services centraux du département GERDAT, "a la responsabilité de la logique de l'ensemble des activités documentaires et de celles liées aux publications et à l'édition scientifique. Ces deux activités, l'une de capitalisation de l'information, l'autre de valorisation et de diffusion se révèlent parfaitement complémentaires." (Giovannetti, 1990).

Ainsi, le SCIST gère la bibliothèque centrale et la base de données commune du CIRAD, réalise des publications et des actions de formation, et assure le fonctionnement du service de diffusion sélective de l'information et du service question-réponse.

La bibliothèque centrale a la responsabilité d'acquérir et de traiter les fonds intéressant la recherche et le développement agricole des régions chaudes. Elle est dépositaire et gestionnaire des publications des Centres internationaux de recherche agronomique (CIRA). En 1990, elle fait partie du réseau coopératif des bibliothèques de la FAO qui rassemble toutes les grandes bibliothèques agricoles nationales.

Toute la politique d'acquisition est établie en concertation avec les départements. Le fonds de la bibliothèque centrale reste volontairement assez général. Le public est orienté, si nécessaire, dans les services spécialisés de documentation des départements⁵, qui offrent les mêmes services dans leurs spécialités.

Le système de prêts informatisé, opérationnel depuis septembre 1990, fonctionne à partir d'une carte de lecteur Agropolis, qui donne également accès aux bibliothèques des autres établissements du CIRESA.

En tant que service de documentation du département GERDAT, le SCIST traite toute la littérature scientifique sur des sujets généraux susceptibles d'intéresser l'ensemble des départements. Mais, en plus, il coordonne le réseau documentaire interne qui associe tous les départements, en contrôlant les données bibliographiques fournies avant leur intégration dans la base CIDARC.

Depuis 1990, la mise à jour de cette dernière s'effectue trimestriellement. Pour éviter les corrections contradictoires, une seule personne possède l'accès à la base de données pour effectuer des modifications. Ces dernières se font sur une copie pendant que l'autre version reste interrogeable par le Data General et par Transpac.

Pour l'indexation de base, on utilise le thésaurus trilingue (français, anglais et espagnol) Agrovoc de la FAO qui fait autorité en agronomie au niveau international⁶. Mais la spécificité des domaines couverts au CIRAD nécessite la création d'un lexique contenant des descripteurs supplémentaires. Le SCIST gère l'homogénéisation des politiques d'indexation

⁵ qui sont restés indépendants, chaque directeur de département gérant l'organisation, les effectifs et le budget de son département

⁶ C'est pourquoi, Agrovoc a été utilisé pour l'indexation de ce rapport.

des différents départements et sélectionne, après concertation, les candidats-descripteurs à intégrer dans ce lexique. Pour une durée de deux ans, à partir d'avril 1990, il assure également le traitement des fonds documentaires rétrospectifs : la littérature produite par les départements avant 1985. Un bordereau de catalogage a spécialement été mis au point, la saisie se fait directement dans une version simplifiée du format d'interrogation de la base PCIRAD. Le rétrospectif implique un gros travail de saisie, mais surtout d'homogénéisation de l'indexation, aucun thésaurus n'ayant été pris comme référence pour l'indexation des fichiers déjà informatisés.

Le SCIST assure l'élargissement du réseau documentaire en signant des accords de fourniture de références bibliographiques, en échange de l'accès à la base de données, avec le BDPA (Bureau pour le développement de la production agricole), le CNEARC (Centre national d'études agronomiques des régions chaudes), l'ENGREF de Montpellier (Ecole nationale du génie rural, des eaux et forêts), le GRET (Groupe de recherche et d'échanges technologiques), l'ISRA (Institut sénégalais de recherches agricoles), le LTB de Montpellier (Laboratoire de botanique tropicale), l'ORSTOM de Montpellier (Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération) et la SIARC (Section ingénieurs des industries alimentaires des régions chaudes).

Mis en place en 1989, le service central des éditions du SCIST publie des documents de présentation et de valorisation des recherches, contribuant à une meilleure connaissance du CIRAD et de ses potentialités. Certaines de ces publications, ayant été utilisées pour rédiger la première partie de ce rapport, sont signalées dans la bibliographie.

Parmi les publications du CIRAD sont à signaler deux sous-produits de la base de données : la revue *Agritrop* et le disque optique compact *Sésame*.

Agritrop est une revue bibliographique trimestrielle, éditée en français et en anglais par le CIRAD depuis 15 ans, en collaboration avec les centres de documentation d'organismes français et étrangers travaillant dans le domaine de l'agriculture et du développement rural des régions chaudes précédemment cités.

Elle recense les travaux (articles, études, thèses, ouvrages, rapports...) des chercheurs francophones, en mettant plus particulièrement l'accent sur l'analyse de la littérature non-conventionnelle. Les références comportant un résumé, sont classées selon le plan de catégorisation AGRIS et indexées à l'aide du thésaurus Agrovoc.

Les publications du CIRAD, extraites de la base de données, sont ajoutées aux références données par les huit autres organismes du réseau documentaire. Ces dernières, après correction, sont reversées dans la base de données. Des index auteurs, matières et géographiques complètent ce bulletin, ainsi qu'un index cumulatif annuel.

Le disque optique compact (DOC) *Sésame* a la vocation de regrouper toutes les références francophones sur la production agricole et le développement rural, mais avec un logiciel d'interrogation entièrement bilingue.

L'idée est de promouvoir cette production entièrement francophone et ainsi, de l'affirmer face à celle de tous les autres centres internationaux de recherche Agronomique à très grande tendance anglo-saxone.

Il est produit par le CIRAD qui fournit 35,8% des références, l'INRA : 38,2% et l'ORSTOM : 16,3% avec la collaboration de onze autres organismes (Agropolis, BDPA, CRA, Club du Sahel de l'OCDE, Faculté de Gembloux, FOFIFA, IBISCUS, IRA et IRZ, ISRA, RESADOC et Université Laval).

Après le succès de l'édition pilote diffusée début 1990, une seconde édition, contenant 66 500 notices bibliographiques, est commercialisée. Tout le travail de collecte des fichiers s'effectue au CIRAD, ainsi que la transformation de ces fichiers dans le format de la base de données...

Dans les pays du Sud, à qui il est vendu à prix préférentiel, le disque représente souvent la seule solution pour avoir accès à d'importantes bases de données, le recours à des réseaux de télécommunications n'étant pas nécessaire dans ce cas. Il tire profit des nouvelles possibilités techniques pour offrir une interface utilisateur conviviale.

Concernant les actions de formation, le CIDARC accueille de très nombreux stagiaires, pour des activités de documentation ou d'édition scientifique. Il peut s'agir de mise en situation professionnelle de courte ou moyenne durée (de trois à douze semaines) ou de stage précis à l'occasion d'une formation assurée par le SCIST.

Le SCIST permet un appui documentaire à travers deux services : la DSI (Diffusion sélective d'information) et le service questions-réponses. Par un système d'abonnement pour le premier et de facturation à l'unité pour le second, ils contribuent à la partielle autonomie financière du CIRAD.

Mais, pour pallier à la situation d'isolement informationnel, le service de la DSI est assuré gratuitement pour les chercheurs du CIRAD qui travaillent hors de la métropole. Il travaille également pour des universitaires et des chercheurs nationaux dans le cadre d'une convention avec le CTA (Centre technique de coopération agricole et rurale) qui prend les frais à sa charge. Actuellement en cours de renouvellement, cet accord va sans doute être étendu de cinq⁷ à trente six pays. Ce service assure l'interrogation systématique de bases de données internationales avec environ cinq cent vingt profils documentaires, dont quatre cents actifs (ces chiffres ne tiennent pas compte du futur accord avec le CTA qui ferait passer le nombre de profils de soixante dix à cent quarante quatre). La fourniture des documents primaires est également assurée.

Le service questions-réponses correspond au même type de service, mais de façon plus ponctuelle. Reposant essentiellement sur les fournitures de références bibliographiques, il peut cependant prendre différentes formes qui vont du conseil personnalisé à la fourniture d'une information factuelle : adresses, plaquettes, catalogues... Là encore, le SCIST travaille de façon très importante pour le CTA.

⁷ Bénin, Burundi, Cameroun, Ethiopie et Madagascar.

II. PROJET DE REFORMATAGE DE BABINAT EN UNIMARC

Introduction : présentation de BABINAT

Deux expériences opérationnelles du fonctionnement en réseau coopératif associatif au niveau national, au Cameroun et à Madagascar, ont permis au CIRAD et à l'ORSTOM, en concertation avec le système IBISCUS d'information sur les pays en développement, de jeter les bases du format de traitement documentaire BABINAT. Ce dernier a été spécifiquement conçu pour répondre à certaines exigences (cf ANNEXE 2).

Deux SGBD (Système de gestion de bases de données) ont été choisis : le logiciel Micro CDS/ISIS de l'UNESCO, qui a l'avantage de la gratuité dans sa version 1, et le logiciel commercial Texto qui est portable sur à peu près tous les types de machine. De plus, grâce à son langage de programmation Logotel, Texto autorise le développement d'interfaces utilisateurs variées.

Le CIRAD a créé des programmes de gestion permettant l'exploitation informatisée de références bibliographiques établies conformément au format BABINAT :

- BABIPLUS aide à la saisie : en fonction du type de document et surtout du niveau bibliographique considéré, le système sélectionne les champs adéquats à présenter à l'utilisateur lors de la saisie ;
- BABICOR vérifie cette saisie : il corrige ou signale les erreurs, décelle l'absence de champs obligatoires ;
- BABIBUL génère à partir d'un extrait de fichier, un bulletin organisé et trié selon un plan de classement à un ou deux niveaux ;
- BABAGRIS permet le reformatage de données bibliographiques en vue de leur intégration dans la base de données AGRIS.

De même, le CIRAD a développé sous CDS/ISIS le programme BABIFORM permettant l'édition des fichiers BABINAT, et le programme BABISIS effectuant la conversion d'un fichier de façon à être intégré dans la base de données AGRIS.

L'étude qui va suivre sera donc à l'origine d'un programme apparenté à BABAGRIS et BABISIS : il permettra un reformatage des notices BABINAT en vue de leur intégration dans une base de données UNIMARC.

Elaboré en 1977 par l'IFLA et révisé en 1987, UNIMARC est un format international d'échange de données bibliographiques informatisées. Il constitue une passerelle entre tous les formats issus du premier format MARC (Machine-Readable Catalogue) de la Bibliothèque du Congrès de Washington. "Ce format est assez compliqué et guère adapté aux besoins de petites unités de documentation spécialisées qui constituent l'essentiel des infrastructures dans les pays en voie de développement. Il a été suggéré que les agences bibliographiques nationales d'Afrique utilisent ce format..." (Menou, 1989).

Un programme de reformatage de BABINAT en UNIMARC faciliterait, en particulier, l'échange de notices des organismes nationaux de documentation spécialisés en agronomie vers les bibliothèques nationales.

Il faut souligner que l'on dispose d'une zone spécifique dans le format BABINAT assurant la gestion de données nécessaires aux transferts entre systèmes : {5. Transfert entre systèmes}⁸.

Il s'agit toutefois de limiter le plus possible l'utilisation de cette zone, afin de ne pas trop alourdir le travail du catalogueur. Le nombre de ces champs spécifiques à créer qui devront obligatoirement être remplis par les organismes assurant l'échange de notices en UNIMARC, sera un des paramètres permettant de juger de la compatibilité entre les deux formats. Se pose également la question de savoir, dans quelle mesure, il est possible d'utiliser les informations contenues dans les champs optionnels de BABINAT pour ce reformatage. Comme cela existe déjà pour la conversion vers AGRIS, on pourra rendre le champ nécessaire obligatoire dans ce cas.

L'étude de la compatibilité devra donc porter sur des critères comme la quantité et la qualité des informations transférables, mais devra également prendre en compte les règles d'écriture.

Alors que BABINAT donne à la fois les normes de présentation du contenu et la structure du contenant, il sera nécessaire d'utiliser, en complément de la structure du contenant donnée par UNIMARC, les normes qui préciseront le contenu et la forme des données à reformater. Ont été choisies celles qui sont le plus couramment employées dans les pays qui utilisent BABINAT : les normes AFNOR, pour formuler les informations à introduire dans les zones UNIMARC.

Après avoir défini une notice contenant les zones obligatoires d'après le manuel UNIMARC, nous nous appuyerons sur deux normes, Z 44-072 puis Z 44-073, (cf ANNEXE 3) pour définir une description bibliographique minimale puis moyenne. Ensuite, la norme Z 44-059 nous aidera à construire les points d'accès à cette description. Enfin, les informations utiles non encore exploitées seront positionnées dans les champs UNIMARC correspondants.

⁸ Pour faciliter la lecture de ce rapport, on placera les données relatives à BABINAT entre accolades {...}, et celles relatives à UNIMARC entre crochets pointus <...>.

Pour illustrer les résultats, on pourra se reporter aux cinq bordereaux BABINAT (cf ANNEXE 4) convertis en UNIMARC et regroupés à la fin du rapport (cf ANNEXES 5,6 et 7).

A. Zones obligatoires d'après le manuel UNIMARC

1. Informations indispensables pour le traitement informatique

a) Les séparateurs

Les données bibliographiques gérées par le format UNIMARC sont des notices divisées en zones (éventuellement précédées d'indicateurs et divisées en sous-zones). Le système délimite automatiquement les segments unitaires (notice, zone) grâce aux deux séparateurs suivants :

- . <C/F/N> (=Code de fin de notice)
- . <C/F/Z> (=Code de fin de zone)

Ils devront remplacer ceux utilisés dans le format BABINAT qui sont bien sûr différents suivant l'application choisie : Texto ou Micro-CDS/ISI.

b) Le guide

Selon la norme ISO 2709-1981, chaque notice commence par un guide (label de notice) de 24 caractères contenant des données relatives à la structure de la notice.

. Position 0-4 : la longueur de la notice peut être calculée automatiquement.

. Position 5 : le statut de la notice sur la bande d'échange est <n> (=nouvelle notice).

. Position 6 : le type de document

Pour remplir cette rubrique, il faut tout d'abord savoir si le document est manuscrit ou imprimé.

Cette information ne figurant pas dans BABINAT, il convient de mettre, dans la zone {5. Transfert entre systèmes} une case {5?? MANU} à cocher lorsque le document est un manuscrit. On combine ensuite cette information avec celle du {103 TYPBI}⁹ relative au type bibliographique.

9

B	Monographie
C	Norme
J	Périodique
P	Brevet
R	Rapport

F	Film
H	Enregistr. sonore
D	Dessin
T	Sup. informatique

Quand {103 TYPBI}={B} ou {C} ou {J} ou {P} ou {R} :
si {5?? MANU} coché, alors <a> (= texte imprimé) ;
sinon (= texte manuscrit).

Quand {103 TYPBI}={F} : <g> (= document projeté ou vidéo).
Quand {103 TYPBI}={H} : <i> (= enregistrement sonore non-musical).
Quand {103 TYPBI}={D} : <k> (= document graphique à 2 dimensions).
Quand {103 TYPBI}={T} : <l> (= support informatique).

Si le document est une carte ou un atlas : {103 TYPBI}={G}, les zones <120>, <123> et <206> sont obligatoires. Alors que <206> correspond aux informations contenues dans {253 COLAT}, il n'existe pas d'équivalence pour <120> et <123>. Le traitement des documents cartographiques nécessiterait donc la création de huit champs dans la zone {5. Transfert entre systèmes}. C'est pourquoi, il a été décidé d'exclure ce type bibliographique de l'échange de notices... Il convient donc de prévoir une sélection au début du programme de reformatage pour retirer tous les documents dont {103 TYPBI}={G}.

. Position 7 : le niveau bibliographique

{102 NIVBI}¹⁰ contient les informations nécessaires pour remplir cette case ainsi que la suivante.

Si {102 NIVBI}={1} ou {4}, alors <m> (=monographie) ;
sinon <a> (=analytique : partie composante).

. Position 8 : le niveau hiérarchique

Quand {102 NIVBI}={1} :

si le document est un ouvrage en plusieurs volumes¹¹,
alors <1> (=notice mère) ;
sinon <0> (= pas de relation hiérarchique).

Pour les autres niveaux bibliographiques : <2> (= notice fille).

. Position 9 : non définie <Ø>.

. Position 10 : la longueur de l'indicateur

Chaque zone de données, à l'exception de la zone <001>, comprend deux caractères donnant des renseignements sur son contenu ou ses relations, suivis par un certain nombre de sous-zones.

La longueur de cet indicateur est donc <2>.

. Position 11 : la longueur du code de sous-zone (exemple : <\$a>) est <2>.

10

- | | |
|---|---|
| 1 | Monographie dans sa totalité |
| 2 | Chapitre ou partie au sein d'un ouvrage |
| 3 | Article de périodique |
| 4 | Monographie au sein d'une série ou d'une collection d'éditeur |
| 5 | Chapitre ou partie d'un ouvrage appartenant à une collection |

¹¹{102 NIVBI}={1} et {221 VOLUM} contient {v.}.

. Position 12-16 : l'adresse de la base des données, indiquant la position du premier caractère de la première zone de données du début de la notice, peut être déterminée automatiquement.

. Position 17 : le niveau d'encodage
La notice étant établie "document en mains", le niveau est complet : <Ø>.

. Position 18 : la forme du catalogage descriptif suit les recommandations de l'ISBD : <Ø>.

. Position 19 : non définie : <Ø>.

. Position 20 : la longueur de la "longueur de zone" : <4>.

. Position 21 : la longueur de la partie "position du premier caractère" : <5>.

. Position 22 : la longueur de la "partie relative à l'application" n'existant pas dans le format UNIMARC : <0>.

. Position 23 : non définie : <Ø>.

c) Le répertoire

Il est composé d'un nombre variable d'articles, correspondant chacun à une zone particulière. Un article comprend l'étiquette (3 caractères), la longueur de la zone (4 caractères) et l'adresse du premier élément de la zone (5 caractères).

La création du répertoire peut être gérée par le système.

d) Le numéro d'identification de la notice

Attribué de façon unique à l'enregistrement par l'organisme qui crée la notice bibliographique, il correspond au numéro de document : {100 NODOC}.
Remarque : cette zone <001> ne contient ni indicateur, ni sous-zone.

e) Les données générales de traitement

Codées dans une sous-zone <100 ØØ \$a> de taille fixe de 0 à 35 caractères, elles sont utilisables quel que soit le support du document. Seules les positions suivantes sont obligatoires, les autres étant remplies par une ligne verticale <|> :

. Position 0-7 : la date d'enregistrement
A partir des positions 3 et 4 du {100 NODOC}, on peut reconstituer l'année de saisie. Mais, on n'a pas entièrement la date (AAAAMJJ). La notice devant conserver la date originale de sa création et de son entrée en machine même en cas d'échange, on ne peut pas affecter automatiquement la date du transfert.

Il est donc nécessaire de demander ce renseignement dans la zone {5. Transfert entre système} :
{5?? DACREA}=AAAAAMJJ (=Date de création de la notice).

. Position 21 : le code de modification de la notice
D'une façon générale, on considère que la notice est non modifiée : <0>.

. Position 22-24 : la langue de catalogage
Le code sera affecté définitivement lors de l'initialisation du programme de reformatage dans PII LANCA. Sont possibles actuellement le français <fre>, à court terme l'anglais <eng>, et à moyen terme l'espagnol <spa> et le portugais <por>.

. Position 26-29 : le jeu de caractères
On utilise principalement les caractères graphiques latins ISO 646 : <0100>.

f) Langue du document

Pour limiter le nombre de champs à rajouter dans la zone {5. Transfert entre systèmes}, on affectera systématiquement le premier indicateur de la zone <101> d'un <0> (=document dans la langue originale de l'ouvrage).

Pour remplir <101 00>, on utilise {230 LANTE}¹². <\$a> étant répétable quand le document est rédigé en plusieurs langues, les codes de langue séparés par {;#} devront être éclatés en autant de <\$a>.

On réalise la boucle suivante :

Après s'être placé au début du contenu du champ {203 LANTE}, on lit les deux premiers caractères (=code de langue), que l'on transforme en code de trois lettres grâce à une table de conversion avant de l'affecter dans <\$aβββ>. Puis on regarde les deux caractères suivants, si ce sont {;#} on refait la même opération sur les deux caractères suivants.

Ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on n'ait plus de {;#}...

2. Titre du document

Dans la zone <200>, le premier indicateur permet de savoir si la création d'un point d'accès pour le titre propre se justifie. On considérera que tous les documents de la base de données ont des titres significatifs, pour ne pas avoir à introduire un nouveau champ dans la zone {5. Transfert entre systèmes}. Donc <1> (=titre significatif).

Après le retrait de la zone <206> relative au traitement des documents cartographiques, la sous-zone <\$a> reste la seule mentionnée obligatoire parmi toutes les zones de description bibliographique ou du contenu. Elle contient le titre principal du document en excluant les compléments du titre, les sous-titres et les titres parallèles.

¹²=langue du texte

Avant tout, il est nécessaire de proposer une présentation pour les monographies en plusieurs volumes dans BABINAT. Le titre propre est transcrit en premier. Après le séparateur {.#}, on met les titres des différents volumes en les séparant par {#;#}.

On peut alors remplir la sous-zone <\$a> en y transférant le contenu de {203 TITORS}, à partir du premier caractère jusqu'au dernier ou jusqu'à un éventuel séparateur {#:#} introduisant un sous-titre ou {.#} introduisant le titre du premier volume d'une monographie en plusieurs volumes.

Remarque : Si la ponctuation rencontrée est {#;#}, on ne retranscrit pas de titre propre, car on est dans le cas d'une monographie en plusieurs volumes n'ayant pas de titre global.

3. Source du catalogage

Dans le bloc des données internationales, la zone <801> qui contient le code du pays selon la norme ISO 3166 (<\$a>) ; le nom entier, ou un code national, ou celui pris dans la liste "Symbols of American Libraries" de l'agence de catalogage (<\$b>) ; et la date de la transaction (<\$c>).

Les deux premières sous-zones devront être déterminées définitivement lors du premier échange par l'organisme émetteur : PI2 LOCAG et PI3 NOMAG. La date de la transaction (AAAAMMJJ) est une donnée variable qui peut être gérée par le système.

4. Bilan

a) Deux champs à créer dans la zone {5. Transfert entre systèmes} (=?)

{5?? MANU} à cocher quand le document est un manuscrit
{5?? DACREA}=AAAAMMJJ (=Date de création de la notice)

Afin de limiter au maximum le travail du catalogueur, le nom du champ à cocher a été orienté vers l'alternative la moins fréquente.

b) Trois informations sur le catalogage à rentrer lors du paramétrage initial du programme de reformatage (=?)

PI1 LANCA (=Langue de catalogage)
PI2 LOCAG (=Pays de l'agence de catalogage)
PI3 NOMAG (=Nom de l'agence de catalogage)

Conclusion

Cinq nouvelles informations sont donc nécessaires pour remplir les zones obligatoires d'après le manuel UNIMARC, dont trois sont introduites définitivement lors du paramétrage du système.

Mais, afin de limiter ce nombre, on ne traitera pas les documents cartographiques. Et on considèrera que les documents sont tous dans la langue originale du traitement et ont des titres significatifs.

De plus, il convient de préciser que les zones de la notice en BABINAT utiles pour cette conversion, sont toutes obligatoires ; il n'est donc pas nécessaire de modifier les règles de remplissage du bordereau. On retiendra, toutefois, qu'il est nécessaire de normaliser la présentation des titres des monographies en plusieurs volumes.

Cette version minimum de notice en format UNIMARC proposée par l'IFLA-UBCIM (International Federation of Library Associations and Institutions-Universal Bibliographic Control and International MARC Programme) contient les informations indispensables pour le traitement informatique et des renseignements sur la source du catalogage.

Mais la description bibliographique de la notice se limite au titre propre du document. Elle est donc trop réduite pour être intéressante pour l'organisme récepteur.

Pour l'étoffer, on se référera à la norme AFNOR Z44-072 définissant la description bibliographique minimale des monographies.

B. Description bibliographique minimale

La norme Z 44-072 décrit "le minimum indispensable à l'échange bibliographique" (cf ANNEXE 3). Elle s'applique aux monographies, et définit une version allégée de la description complète de la norme NF Z 44-050 donnant les règles pour la rédaction de notices d'identification. Cette dernière a été révisée en 1989, mais les travaux sur la version réduite correspondante ne débiteront qu'en juin 1992. On utilisera donc la norme Z 44-072 de 1984 pour obtenir la trame d'une notice allégée...

On considère qu'un extrait d'une unité bibliographique plus importante constitue une entité assimilable à une monographie. Tous les documents catalogués en format BABINAT pouvant donc être traités comme des monographies, on peut utiliser cette description bibliographique minimale pour le reformatage en UNIMARC.

1. Titre et mention de responsabilité

Nous avons déjà vu que le titre propre <200 1# \$a> est obtenu à partir de {203 TITORS}. Pour les monographies en plusieurs volumes décrites de manière globale dans BABINAT : quand {102 NIVBI}={1} et {221 VOLUM} contient {v.}, on utilise la méthode de dépouillement en zone des notes (cf normes NF Z 44-072 9.1 - Z 44-050 9.4.2) pour rester fidèle au type de présentation.

Il faut préciser que, d'une façon générale, les zones de lien <4XX> permettent de relier entre elles les notices. Leur second indicateur <1> ou <0> induit ou non l'affichage de leur contenu en note. Leur code de sous-zone répétitif <\$1> précède la zone imbriquée complète avec laquelle le lien est établi.

C'est ainsi que la zone <462> permet de créer ce lien descendant de l'ouvrage vers les différents volumes. Donc, à partir de {.#} signalant la fin du titre propre, on reprend le contenu de {203 TITORS} en remplaçant chaque {;#} par <462 #1 \$1200\$a>.

Remarque : <\$1> introduit ici le lien vers la zone imbriquée du titre du volume (étiquette <200> suivie de ses indicateurs (titre significatif) et de son contenu).

Ensuite <\$f> précise la première mention de responsabilité, s'il y a moins de trois auteurs ; c'est à dire si le champ contenant cette mention contient au plus deux séparateurs {;#}. Cette information est alors dans {200 AUTS}¹³, si cette zone existe ; sinon on prend {202 COLS}¹⁴ où on remplace par <,#> les codes d'introduction des sous-zones¹⁵ après avoir éliminé le premier.

Quand plusieurs personnes ou collectivités remplissent la même fonction, elles ne forment qu'une seule mention de responsabilité.

Leurs noms sont séparés par <,#>. Mais, dans {200 AUTS}, il faut renvoyer les initiales du prénom (suivies d'un point) après le nom, en le séparant aussi par {,#}. C'est pourquoi, afin d'éviter toute confusion, on supprimera la permutation de l'initiale du prénom pour réserver <,#> dans son rôle de séparateur d'auteurs. Ce problème se pose également pour {202 COLS}. La fin des informations relative à une même collectivité sera, en fait, mise en évidence par le pays placé entre parenthèses.

Les éditeurs scientifiques, dont le nom est suivi de {(ed.)}, ne sont pas pris en compte ici, sauf s'ils constituent la seule mention de responsabilité. Dans ce cas, on précisera au début du nom <éd.#>.

¹³ =1e ou les auteurs personnes physiques

¹⁴ =1a ou les collectivités-auteurs responsables du contenu intellectuel du document

¹⁵ {/1} sigle de l'organisme, {/2} développé du sigle dans sa langue, {/3} département ou laboratoire, {/4} ville et {/5} pays en code ISO 2 lettres qu'il faut décoder et mettre entre parenthèses.

2. Type de présentation

Pour les publications en un seul volume, il n'est pas nécessaire de préciser le type de présentation.

Mais pour les présentations "spéciales", il faut le préciser en <215 103 \$a> :

- Si {103 TYPBI}={D}, alors <Dessin>.
- Si {103 TYPBI}={F}, alors <Film>.
- Si {103 TYPBI}={H}, alors <Enregistr. sonore>.
- Si {103 TYPBI}={T}, alors <Sup. informatique>.

Et pour les monographies en plusieurs volumes¹⁶, on trouve le nombre de volumes dans {221 VOLUM}¹⁷ mais il faut remplacer l'abréviation {v.} par <vol.>. Et on met le tout dans <215 103 \$a>. On peut effectuer un contrôle, le nombre de volumes devant être égal au nombre de <462 101 \$1200\$a> précédemment créés.

3. Collection

Il serait abusif de pousser l'analogie des documents avec des monographies jusqu'à considérer l'ouvrage dont une partie seulement est cataloguée comme une sous-collection. Pour signaler d'où est extrait le document, on utilisera la zone de lien entre les niveaux bibliographiques <46X>. Car comme indiqué dans le label de notice en position 8, le système gère les liens hiérarchiques.

D'autre part, pour éviter toute ambiguïté engendrée par la création de chaînes complexes d'ouvrages interdépendants, chaque notice ne contiendra qu'un seul lien ascendant.

C'est pourquoi, pour les deux niveaux bibliographiques concernés {4} et {5}¹⁸, le titre de la collection n'est pas saisi comme point d'accès dans la zone <410> : le premier indicateur de la zone <225> est donc <1>.

Pour le titre de la collection, on met dans <225 103 \$a> les caractères pris du début de {220 TISER}¹⁹ jusqu'à {.#} ou {#-#} ou {#(} ; puis, s'ils existent, dans <\$i> (=titre de sous-collection) éventuellement répété, les caractères situés après {.#} et avant {.#} ou {#-#} ou {#(} ; et dans <\$v> (=numérotation du volume à l'intérieur de la collection) le contenu du champ {221 VOLUM}, ou à défaut celui de {222 NUMER}.

¹⁶ c'est-à-dire {102 NIVBI}={1} et {221 VOLUM} contient {v.}.

¹⁷ =Numéro en chiffres arabes du volume ou tome du document traité.

¹⁸

⁴ Monographie au sein d'une série ou d'une collection d'éditeur
⁵ Chapitre ou partie d'un ouvrage faisant lui-même partie d'une série ou d'une collection d'éditeur

¹⁹ =Titre de la série

Quand {102 NIVBI}={4}, le lien avec la collection se fait par <461 \$0 \$12001\$> que l'on remplit de la même façon que <225 1\$>. Les deux zones contenant les mêmes informations, il n'est pas nécessaire de les afficher plusieurs fois ; c'est pourquoi le second indicateur de la zone de lien est <0> (=ne pas afficher de note).

Pour les autres types de documents²⁰, on utilise uniquement les zones <461> (=Niveau de l'ensemble) ou <463> (=Niveau de l'unité matérielle) pour mentionner le lien ascendant. Leur second indicateur est donc <1> (=afficher une note).

Contrairement à {102 NIVBI}={4}, {22. Série} correspond à <463> quand {102 NIVBI}={3}. La conversion se fait de la même façon sauf pour <\$v> : le numéro du volume est toujours pris dans {221 VOLUM} mais précédé de <vol.#> et suivi de <,#no.#> puis du contenu de {222 NUMER}²¹.

En revanche, c'est {21. Document générique} qui correspond à <463> quand {102 NIVBI}={2}. La structure d'une zone de lien est telle qu'il suffit de reprendre la procédure de transfert de {20. Document spécifique} en <200> après avoir additionné 10 à l'étiquette et remplacer {...S} de "spécifique" à la fin des noms de champs par {...G} de "générique"²².

Il en est de même quand {102 NIVBI}={5}.

Mais, puisqu'on ne peut pas utiliser à la fois <461> pour transférer le contenu de {22. Série} et <463> pour {21. Document générique}, il faut créer une unique notice imbriquée <463> au niveau de l'ouvrage {21. Document générique} ; et, on signale, à ce niveau, sa collection {22.Série} dans la sous-zone <\$1225>. En fait, créer un lien dans ce dernier cas revient à faire une notice comparable²³ à celle de {102 NIVBI}={4} mais avec le code de sous-zone <\$1> devant chaque étiquette.

4. Adresse bibliographique

Quand {102 NIVBI}={1} ou {4}, on utilise <210>. Le nom de l'éditeur <210 \$\$\$ \$c> est obtenu à partir de {240 NOMED}²⁴ qui est répétitif avec {;} comme séparateur.

Ce qui veut dire qu'après <\$c> on met le contenu de {240 NOMED} jusqu'à la fin, en remplaçant chaque {;} rencontré par un nouveau <\$c>...

Plutôt que {250 DATE} qui est facultatif, on utilisera {251 DA} qui est obligatoire pour remplir la date de publication <\$d>.

²⁰ pour {102 NIVBI}={2} ou {3} ou {5} ; mais pas pour {1} qui n'est pas concerné par les liens ascendants.

²¹ =Numéro du fascicule en chiffres arabes

²² Le regroupement sera symbolisé par "%". Par exemple ;
{2%3 TITOR%} équivalent à : {203 TITORS} et/ou {213 TITORG}.

²³ avec les mêmes champs UNIMARC sauf <461>

²⁴ =nom du ou des éditeur(s) du document.

Dans les autres cas, l'adresse bibliographique appartient à la zone du lien ascendant ; on fait donc la même chose en mettant <\$1> devant et en l'intégrant à chaque notice imbriquée précédemment commencée.

Le nom de l'éditeur {240 NOMED} n'est pas rempli pour les articles de périodiques. Cette information, généralement absente du tiré-à-part qu'il faut cataloguer, ne pourra donc pas être précisée quand {102 NIVBI}={3}.

5. Numéro international normalisé

Pour les monographies complètes²⁵, on fait correspondre chaque ISBN contenu dans {242 ISBN}²⁶ à autant de <010 \$\$\$ \$a>, <010> étant répétitif mais pas <\$a>.

Mais aucun ISBN n'a été attribué aux autres types de documents²⁷ pour identifier la nouvelle entité qu'ils constituent après leur individualisation.

On ne peut donc rien affecter en <01X>, mais on peut créer une note, donc un lien avec la zone du numéro international normalisé du document dont ils sont extraits. Dans les notices imbriquées correspondantes, on utilise le contenu de {223 ISSN} quand {102 NIVBI}={3} pour compléter <\$1011\$\$\$ \$a>, et celui de {242 ISBN} quand {2} ou {5} pour <\$1010\$\$\$ \$a>.

6. Bilan

a) Tableau récapitulatif

Pour illustrer ce tableau, on se reportera aux exemples de l' ANNEXE 5, qui présentent les résultats relatifs aux parties suivantes :

- A. Zones obligatoires d'après le manuel UNIMARC ;
- B. Description bibliographique minimale des monographies.

On utilise les informations contenues dans les champs en format BABINAT situés dans la deuxième colonne pour remplir les sous-zones correspondantes en format UNIMARC annoncées dans la première colonne.

²⁵ {102 NIVBI}={1} ou {4} : cas correspondant au code <m> (=document dans sa totalité) de la position 7 du label.

²⁶ Le séparateur est {;#}.

²⁷ {102 NIVBI}={2} ou {3} ou {5}, qui sont des parties de documents, induisant <a> (=partie composante) pour la position 7 du label.

	UNIMARC	BABINAT
{102 NIVBI}={1} Ouvrage ou monographie dans sa totalité C.P : Ouvrage en plusieurs vol. ²⁵	010 00 \$a 200 10 \$a \$f 210 00 \$c \$d 215 00 \$a 215 00 \$a 462 01 \$1200\$a	242 ISBN 203 TITORS 200 AUTS sinon 202 COLS 240 NOMED 251 DA 103 TYPBI si D,F,H ou T 221 VOLUM 203 TITORS
{102 NIVBI}={2} Chapitre ou partie au sein d'un ouvrage	200 10 \$a \$f 215 00 \$a 463 01 \$101000\$a \$120010\$a \$f \$121000\$c \$d	203 TITORS 200 AUTS sinon 202 COLS 103 TYPBI si D,F,H ou T 242 ISBN 213 TITORG 210 AUTG sinon 212 COLG 240 NOMED 251 DA
{102 NIVBI}={3} Article de périodique	200 10 \$a \$f 215 00 \$a 463 01 \$101100\$a \$120010\$a \$i \$v \$121000\$d	203 TITORS 200 AUTS sinon 202 COLS 103 TYPBI si D,F,H ou T 223 ISSN 220 TISER 220 TISER 221 VOLUM et 222 NUMER 251 DA
{102 NIVBI}={4} Monographie au sein d'une série ou d'une collection d'éditeur	010 00 \$a 200 10 \$a \$f 210 00 \$c \$d 215 00 \$a 225 10 \$a \$i \$v 461 00 \$120010\$a \$i \$v	242 ISBN 203 TITORS 200 AUTS sinon 202 COLS 240 NOMED 251 DA 103 TYPBI si D,F,H ou T 220 TISER 220 TISER 221 VOLUM 220 TISER 220 TISER 221 VOLUM
{102 NIVBI}={5} Chapitre ou partie d'un ouvrage faisant lui-même partie d'une série d'une collection d'éditeur	200 10 \$a \$f 215 00 \$a 463 01 \$101000\$a \$120010\$a \$f \$121000\$c \$d \$122510\$a \$i \$v	203 TITORS 200 AUTS sinon 202 COLS 103 TYPBI si D,F,H ou T 242 ISBN 213 TITORG 210 AUTG sinon 212 COLG 240 NOMED 251 DA 220 TISER 220 TISER 221 VOLUM

²⁵ quand {102 NIVBI}={1} et {221 VOLUM} contient {v.}.

b) Imperfections dues aux règles d'écriture

Le remplissage des champs de BABINAT obéit à des règles d'écriture qui ne correspondent pas forcément exactement à celles d'UNIMARC. La conversion complètement correcte n'est pas toujours possible ; et on est parfois obligé de conserver la modification engendrée par l'application de ces conventions.

Ainsi, dans {200 AUTS} on renvoie les initiales du prénom après le nom en le séparant d'une virgule, on ne peut donc pas retrouver la présentation initiale de la page de titre à mettre dans <\$f>. On ne peut pas savoir si le prénom y figurait en entier ou pas, positionné avant ou après le nom ; on ne pourra pas non plus retrouver l'existence d'une éventuelle introduction de l'auteur par "par", "text by"...

De la même façon, dans le titre de la série {220 TISER}, une règle d'écriture dans BABINAT exige la mise en majuscule de la première lettre de chaque mot significatif. Cette règle n'existe pas dans NF Z 44-063²⁹, où seule la première lettre du premier mot en prend une.

Toutefois, les titres de série contenant des noms propres étant relativement rares, on peut essayer de résoudre le problème en créant un programme de conversion systématique des majuscules en minuscules lors du reformatage, sauf pour la première lettre du premier mot. Mais, dans le cas où un mot commence par un caractère accentué, on perdra l'accent. Pour éviter d'éliminer des majuscules utiles d'après les règles grammaticales de la langue dans laquelle l'information est donnée, il faudra effectuer le changement dans tous les cas, sauf deux :

- quand {230 LANTE}={De} : le texte est de langue allemande, on supposera que le titre de sa revue l'est aussi. On pourrait se servir du code du pays d'édition inscrit entre parenthèses à la fin de {220 TISER}, mais les revues scientifiques sont souvent en anglais quel que soit le pays d'édition...

- quand on a un sigle : un mot où au moins deux majuscules se suivent, ou bien des majuscules séparées par un point sans espace.

Conclusion

Grâce à la trame de la norme Z 44-072, on définit une notice bibliographique minimum, en utilisant exclusivement le contenu des champs de BABINAT. Il n'est donc pas nécessaire de demander de nouvelles informations dans la zone de {5. Transfert entre systèmes}.

Tous les champs de BABINAT utilisés pour cette conversion sont obligatoires, sauf dans un cas. La seule information qui manquera alors, est le nom de l'éditeur {240 NOMED} pour les articles de périodique.

²⁹Catalogage des publications en série

C. Description bibliographique moyenne

De même que la norme Z 44-072 définit une description bibliographique minimale pour le catalogage des monographies, Z 44-073 en définit une moyenne (cf ANNEXE 3).

Cette dernière est complémentaire de la précédente. C'est pourquoi, seuls les éléments à ajouter seront signalés ici. A la suite de chaque titre, sera précisée l'étiquette <XXX> du champ précédemment défini dans lequel devront s'inscrire ces informations complémentaires.

Pour les différents {102 TYPBI}, il faudra donc inscrire ces informations à la suite, soit dans la notice principale, soit dans la notice imbriquée. La répartition s'effectue de façon à intégrer chaque notion au niveau auquel elle se réfère.

L'ANNEXE 6 présente les exemples des cinq grands types bibliographiques traités en intégrant les résultats suivants :

1. Titre <200>

Pour les titres parallèles, le titre français est obligatoire dans la norme Z 44-072, si le titre propre est en langue étrangère. On procède comme pour {2%3 TITOR%} mais avec {2%4 TIFRA%}, pour remplir <\$d>.

{2%3 TITOR%} est normalement utilisé pour indiquer le titre de l'unité documentaire tel qu'il se présente sur le document, et quelle que soit la langue utilisée. Mais, dans le cadre d'un document bilingue ou trilingue, ou plus, on n'y indique qu'un seul titre, choisi de façon à ce qu'un maximum de titres de langues différentes (français, anglais et espagnol de préférence) puissent être introduits dans les champs {2%3 TITOR%}, {2%4 TIFRA%} et {2%5 TITAN%}³⁰.

Donc la notion de "titre original" ne se justifie pas toujours.

Une autre imperfection est à souligner ici, engendrée par l'utilisation de normes françaises. En effet, l'intérêt de mettre ainsi en avant le titre en français ne se justifie que pour un pays francophone. Or nous avons vu (label position 22-24) que des pays de langue anglaise, espagnole et portugaise vont utiliser BABINAT dans leur langue, dans un futur plus ou moins proche. Il sera, alors, logique de procéder de la même façon, mais afin de sélectionner le titre parallèle correspondant à la langue du pays en question...

³⁰ = titre en anglais du document (spécifique ou générique), ou sa traduction en anglais.

On considèrera que les sous-titres et compléments de titre sont facultatifs dans tous les cas ; c'est à dire qu'ils ne justifient pas de point d'accès "titre de forme". De plus, leur présence n'apparaît pas indispensable, même s'ils contiennent la mention de responsabilité, puisque cette dernière, figurant obligatoirement dans {2%0 AUT%} ou {2%2 COL%}, sera systématiquement mentionnée dans <\$f>.

2. Mention de responsabilité <200>

Quand il y a moins de trois auteurs, des mentions de responsabilité peuvent suivre la première mention ; elles sont donc limitées à deux. Elles sont introduites par un <\$g> chacune³¹, et ne sont obligatoires que dans deux cas :

- si, dans {2%0 AUT%}, on a un ou deux éditeurs scientifiques, signalés en fin de sous-zone par {#(ed.)} ;

- si, après l'opération précédente, on a moins de trois mentions de responsabilité au total, on prend les informations contenues dans {2%2 COL%} en remplaçant les codes de sous-zone par <,>, après suppression du premier, et en mettant le nom du pays décodé entre parenthèses.

3. Mention d'édition

Elle ne figure pas dans la description minimale. On crée donc <205 ~~00~~ \$a> pour y inscrire les informations contenues dans {243 NOED}³². Cette notion ne s'applique qu'aux monographies, et pas aux fascicules de publications en série.

4. Adresse <210>

Le premier lieu de publication cité sur le document est pris dans {241 LOCED}³³ (avant le premier séparateur {;#}) sans les parenthèses et leur contenu, et est placé dans <\$a>.

Comme on ne peut pas, de façon simple, établir automatiquement si cette ville est française ou étrangère, on ne remplira pas la sous-zone facultative indiquant le nom du lieu de publication français si le premier cité est étranger.

Il en est de même pour le nom de l'éditeur, le premier figurant déjà dans la notice minimum. De plus, l'origine française des publications sera très probablement un renseignement peu pertinent dans les pays où on utilise BABINAT...

³¹Le séparateur d'articles est {;#} dans ce cas.

³²=numéro d'édition

³³=Lieu de publication

5. Collation <215>

Si {102 NIVBI}={1} et {221 VOLUM} contient {v.}³⁴, on ajoute, entre parenthèses et à la suite du nombre de volumes, la pagination trouvée dans {252 PAGIN} ; sinon, on crée <215 §§ \$a> et on y transcrit le contenu de {252 PAGIN}. On doit mentionner à la suite de la pagination la présence de planches sans préciser leur nombre. Cette information n'étant pas indiquée dans BABINAT, on considèrera que les documents n'en ont jamais.

En <\$c>, on précise la mention d'illustration sans donner leur nombre. On inscrit <ill.>, lorsque un nombre figure devant {ill.,} ou devant {carte(s),} dans {253 COLAT}³⁵, ou lorsque {104 INDBI}={Y}³⁶.

Le format³⁷ doit figurer dans cette description bibliographique moyenne. Mais cette information n'existe pas dans BABINAT. Pour remplir <\$d>, il faut donc créer dans la zone de {5. transfert entre systèmes} le champ {5?? FORMAT}.

6. Collection

On ne transcrit pas la mention de responsabilité, sauf quand son titre propre est un terme générique et que la mention de responsabilité ne figure pas déjà dans la notice. Ce cas ne se présentant qu'exceptionnellement, on considèrera que la mention de responsabilité relative à la collection n'est pas nécessaire dans la description bibliographique moyenne.

Il faut toutefois indiquer l'ISSN de la collection, quand cela n'a pas déjà été fait ; c'est à dire quand les monographies font partie d'une série ou d'une collection d'éditeur : {102 NIVBI}={4} ou {5}. On entre donc par la zone <225>, et on utilise le contenu de {223 ISSN} pour remplir <\$x>.

Dans les autres cas : {2} et {3}, ce lien ascendant est géré au niveau d'une notice imbriquée.

7. Note de thèse

Si la publication traitée est une thèse³⁸ ou une partie de thèse parue dans un article de périodique³⁹, on peut le signaler en note par l'intermédiaire de <328 §§ \$a>. Aucune norme n'est établie pour la structure de cette zone ; toutefois, on peut procéder de la façon suivante.

³⁴ monographies en plusieurs volumes

³⁵ =Collation

³⁶ =carte incluse. Rappel : les documents cartographiques sont exclus.

³⁷ =la dimension du document dont on rédige la notice

³⁸ quand {104 INDBI}={U}

³⁹ {103 TYPBI}={J}

- On commence par prendre le contenu de {255 DIPL0}⁴⁰ situé avant {#:#}.
- Puis, le nom de l'institution délivrant le diplôme se trouvant dans {2%2 COL%}, on recopie ce champ en remplaçant chaque code de sous-zone par <,#>, sauf le premier qui est remplacé par <#:#> ; il faut aussi décoder le nom du pays.
- Enfin, on indique l'année de soutenance, après <#:#>, grâce aux quatre premiers caractères de {255 DILPO} situés après {#:#}. La date de soutenance se présente en effet de la façon ainsi : {AAAA/MM/JJ}. Puisque cette information est facultative, il convient de la rendre obligatoire dans le cas d'échange de notices en UNIMARC.

8. Tableau récapitulatif

Au tableau relatif à la description bibliographique minimum, on introduit, en gras, les champs nécessaires pour la version moyenne. Comme précédemment, on utilise les informations contenues dans les champs BABINAT situés dans la deuxième colonne pour remplir les sous-zones correspondantes UNIMARC annoncées dans la première colonne.

(cf ANNEXE 6)

⁴⁰ indique le diplôme pour l'obtention duquel le document a été traité.

	UNIMARC	BABINAT
{102 NIVBI}={1} Ouvrage ou monographie dans sa totalité C.P : Ouvrage en plusieurs vol. ⁴¹ C.P : Thèse ⁴²	010 00 \$a 200 10 \$a \$d \$f \$g 205 00 \$a 210 00 \$a \$c \$d (215 00) \$a \$c \$d 215 00 \$a 215 00 \$a \$c \$d 462 01 \$1200\$a \$d 328 00 \$a	242 ISBN 203 TITORS 204 TIFRAS 200 AUTS sinon 202 COLS 200 AUTS et 202 COLS 243 NOED 241 LOCED 240 NOMED 251 DA 252 PAGIN 253 COLAT 5?? FORMAT 103 TYPBI si D,F,H ou T 221 VOLUM et 252 PAGIN 253 COLAT 5?? FORMAT 203 TITORS 204 TIFRAS 255 DIPLO et 202 COLS
{102 NIVBI}={2} Chapitre ou partie au sein d'un ouvrage C.P : Thèse	200 10 \$a \$d \$f \$g 215 00 \$a (215 00) \$a \$c \$d 463 01 \$101000\$a \$120010\$a \$d \$f \$g \$120500\$a \$121000\$a \$c \$d \$132800\$a	203 TITORS 204 TIFRAS 200 AUTS sinon 202 COLS 200 AUTS et 202 COLS 103 TYPBI si D,F,H ou T 252 PAGIN 253 COLAT 5?? FORMAT 242 ISBN 213 TITORG 214 TIFRAG 210 AUTG sinon 212 COLG 210 AUTG et 212 COLG 243 NOED 241 LOCED 240 NOMED 251 DA 255 DIPLO et 202 COLS

⁴¹ quand {102 NIVBI}={1} et {221 VOLUM} contient {v.}.

⁴² quand {104 INDBI}={U}

<p>{102 NIVBI}={3}</p> <p>Article de périodique</p> <p>C.P : Thèse</p>	<p>200 1þ \$a \$d \$f \$g 215 þþ \$a (215 þþ)\$a \$c \$d 463 þ1 \$1011þþ\$a \$12001þ\$a \$i \$v \$1210þþ\$d 328 þþ \$a</p>	<p>203 TITORS 204 TIFRAS 200 AUTS sinon 202 COLS 200 AUTS et 202 COLS 103 TYPBI si D,F,H ou T 252 PAGIN 253 COLAT 5?? FORMAT 223 ISSN 220 TISER 220 TISER 221 VOLUM et 222 NUMER 251 DA 255 DIPLO et 202 COLS</p>
<p>{102 NIVBI}={4}</p> <p>Monographie au sein d'une série ou d'une série ou d'une collection d'éditeur</p>	<p>010 þþ \$a 200 1þ \$a \$d \$f \$g 215 þþ \$a 205 þþ \$a 210 þþ \$a \$c \$d (215 þþ)\$a \$c \$d 225 1þ \$a \$i \$v \$x 461 þ0 \$12001þ\$a \$i \$v \$x</p>	<p>242 ISBN 203 TITORS 204 TIFRAS 200 AUTS sinon 202 COLS 200 AUTS et 202 COLS 103 TYPBI si D,F,H ou T 243 NOED 241 LOCED 240 NOMED 251 DA 252 PAGIN 253 COLAT 5?? FORMAT 220 TISER 220 TISER 221 VOLUM 223 ISSN 220 TISER 220 TISER 221 VOLUM 223 ISSN</p>
<p>{102 NIVBI}={5}</p> <p>Chapitre ou partie d'un ouvrage faisant lui-même partie d'une série ou d'une collection d'éditeur</p>	<p>200 1þ \$a \$d \$f \$g 215 þþ \$a (215 þþ)\$a \$c \$d 463 þ1 \$1010þþ\$a \$12001þ\$a \$d \$f \$g \$1205þþ\$a \$1210þþ\$a \$c \$d \$12251þ\$a \$i \$v \$x</p>	<p>203 TITORS 204 TIFRAS 200 AUTS sinon 202 COLS 200 AUTS et 202 COLS 103 TYPBI si D,F,H ou T 252 PAGIN 253 COLAT 5?? FORMAT 242 ISBN 213 TITORG 214 TIFRAG 210 AUTG sinon 212 COLG 210 AUTG et 212 COLS 243 NOED 241 LOCED 240 NOMED 251 DA 220 TISER 220 TISER 221 VOLUM 223 ISSN</p>

D. Accès à la description bibliographique

Jusqu'à présent, les informations enregistrées en format UNIMARC ne permettent que l'identification des documents. Or cette description bibliographique ne permet l'accès que par le titre propre ; ce qui ne peut répondre à tous les besoins : il y a donc lieu de définir d'autres types d'accès qui sont les vedettes.

En effet, c'est l'ensemble de la description bibliographique et des vedettes qui constitue la notice.⁴³

La description bibliographique suivante se situe au niveau de la notice principale.

1. Indexation matière

Les zones 6XX, bloc de l'indexation matière, sont toutes facultatives, mais il est recommandé que toute indexation matière d'une notice source destinée à l'échange international soit transmise dans la notice UNIMARC.

En toute rigueur, chaque organisme utilise une ou plusieurs listes contrôlées de vedettes matière de son pays, autorisées au sein du système national de documentation. Mais le nombre important d'organismes en collaboration implique une multiplication de ces listes. C'est pourquoi on considèrera que l'indexation se fait en vocabulaire libre.

Remarque : On aurait pû, lors du paramétrage initial du programme de conversion, demander le code du système d'indexation utilisé pour le mettre en <\$2> dans les champs de vedettes matière <606> et <607>...

a) L'indexation matière en vocabulaire libre

On remplit donc <610 0# > (le premier indicateur précisant qu'on ne décide pas du niveau des mots matière), avec autant de <\$a> qu'on a de descripteurs dans {310 DESNAT}⁴⁴, {311 CDESNAT}⁴⁵, {312 GEONAT}⁴⁶, {313 LOCNAT}⁴⁷ et éventuellement, après avoir vérifié qu'ils n'ont pas déjà

⁴³ cf Z 44-059 : choix des accès à la description bibliographique.

⁴⁴ = descripteurs matière nationaux

⁴⁵ = candidats descripteurs matière nationaux

⁴⁶ = descripteurs géographiques nationaux

⁴⁷ = candidats descripteurs géographiques nationaux

été cités, ceux de {314 NAT}⁴⁸, {330 BULL1} et {331 BULL2}⁴⁹ ; sachant que le séparateur d'articles dans les champs répétitifs est {;#}.

D'après la norme NF Z 44-070 précisant les règles de l'indexation par matière, les descripteurs ne doivent pas être écrits en capitales. Or ils le sont dans BABINAT. Il faut donc prévoir une conversion systématique en minuscules, mais on ampute les noms propres et on ne retrouve pas les caractères accentués. On gardera toutefois une majuscule à la première lettre du premier mot et au début de tous les mots de lieux géographiques : {312 GEONAT} et {313 LOCNAT}.

Remarque : Si on n'avait pas choisi de suivre les normes AFNOR, on aurait pu les laisser en majuscules puisque la norme ISO 5963-1985 sur les méthodes pour l'analyse des documents, la détermination de leur contenu et la sélection des termes d'indexation ne préconise rien à ce sujet...

Suivant le type de l'organisme d'accueil, il faudrait envisager l'introduction systématique de macro-descripteurs, comme "agronomie"... On pourrait utiliser de même ceux contenus dans {314 NAT}. On définirait alors un niveau dans les mots matière, en utilisant le premier indicateur pour distinguer ces descripteurs principaux <1> des secondaires <2> précédemment définis.

b) Accès par le lieu d'édition

<620 ~~pp~~ > permet la création de ce point d'accès. On utilise {241 LOCED}⁵⁰ : le nom de la ville est transcrit dans <\$d> ; le code ISO du pays situé entre parenthèses à la fin du champ est décodé puis mis dans <\$a>.

Cet accès ne se justifie que pour les ouvrages dans leur totalité, {102 NIVBI}={1} ou {4}. Dans les autres cas, les documents sont le plus souvent des tirés-à-part.

c) Indexation alphanumérique

Il serait possible d'affecter dans <660 ~~pp~~ > le code de zone géographique à partir de {312 GEONAT} et {313 LOCNAT}. Cela nécessiterait la création de tableaux de conversion.

⁴⁸ = catégories nationales du plan de classification adopté

⁴⁹ = bulletins 1 et 2, permettant de produire des index

⁵⁰ = lieu de publication

2. Responsabilité intellectuelle

Le bloc <7XX> permet de créer des points d'accès pour toutes les personnes et collectivités associées au document, à quelque titre que ce soit.

D'après la norme ISO 690, on établit des vedettes jusqu'à trois noms de personnes ou collectivités pour chaque type de responsabilité. On peut, cependant, faire une vedette au premier des noms donnés.

a) Noms de personne

La mention de responsabilité principale se construit à partir de {200 AUTS}. Si le champ contient un seul nom ou plus de trois, on met dans <700> le premier ou unique auteur. Sinon, le format source n'identifiant pas séparément la vedette principale, on met dans <701>, avec le code de fonction <\$4070> (=auteur), chacun des deux ou trois co-auteurs signalés dans {200 AUTS}.

Mais, avant de compter ce nombre de mentions de responsabilité principale, on met les auteurs suivis de {(ed.)} dans <702> en précisant leur fonction par le code <\$4340> (=éditeur scientifique) ; on y met aussi les auteurs du document générique {210 AUTG} avec <\$4070> (=auteur) comme code de fonction, s'il en n'a pas plus de trois.

Mis à part ces codes de fonction, on procède exactement de la même façon pour remplir les champs <70X> :

- les indicateurs sont <#1> (1= nom entré au nom de famille) ;
- <\$a> contient ce nom de famille, pris du début de {2%0 AUT%} jusqu'à {,#} ; le reste correspondant aux initiales du prénom est mis dans <\$b>.

b) Collectivités

De façon similaire, la vedette principale au nom d'une collectivité se construit à partir de {202 COLS}. Si le champ contient un seul nom ou plus de trois, on met donc dans <710> la première ou unique collectivité-auteur. Sinon, on met les deux ou trois collectivités dans <711> avec <\$4070> (=auteur) comme code de fonction.

Les mentions de responsabilité secondaire sont placées en <712> en précisant le code de fonction : <\$4070> (=auteur) pour {212 COLG}, <\$4400> (=mécène) pour {304 FINAN}, et <\$4570> (autres) pour {2%1 AFI%}, {302 EXEC} et {303 BEN} ; toujours en ne gardant que les trois premiers pour chaque code de fonction : il conviendra donc de faire une boucle avec un compteur qui permet de sortir après trois passages.

Tous ces champs de BABINAT ayant la même structure, les champs <71X> se construisent de la façon suivante⁵¹ :

- le premier indicateur est <0> (=collectivité), et le second <2> précise qu'il n'y a pas d'inversion dans l'ordre des mots ;
- dans l'élément d'entrée <\$a>, on recopie en majuscules le contenu de {/2}, ou à défaut {/1} ;
- <\$b> contient la subdivision hiérarchique en minuscules : on recopie sans modification le contenu de {/3} ;
- dans <\$c>, on met entre parenthèses un qualificatif géographique : le contenu de {/4} séparé par <,> de celui décodé de {/5}.

c) Congrès

Les noms de congrès, quand {104 INDBI}={K}⁵², font l'objet de vedettes uniformes en <710>.

Le premier indicateur est alors <1> pour dire qu'il s'agit d'un congrès ; le second est <2> car il n'y aura pas d'inversion dans l'ordre des mots du nom. Le congrès en question ayant donc un nom⁵³ qui figure dans {260 NOCOL}, on le transcrit en majuscules dans <\$a>.

Puis on transfère le reste de {26. Colloque} en mettant respectivement :

- {261 NUMCOL} dans <\$d> ;
- {262 LOCOL} dans <\$e> en séparant par <,> la ville du pays préalablement décodé, avec suppression des parenthèses ;
- {263 DACOL} dans <\$f>.

En l'absence de règles internationales de présentation pour les numéro, lieu et date du congrès, les codes de sous-zone ne génèrent pas de ponctuation. C'est pourquoi, on inclura cette dernière dans la notice UNIMARC en ouvrant une parenthèse au début du contenu de <\$d> que l'on refermera à la fin du contenu de <\$f>, et en précédant les codes <\$e> et <\$f> par <#;>.

d) Règle de construction

Une même notice ne pouvant comporter à la fois une zone <700> et <710>, on créera en priorité <700> et on mettra en <711> les collectivités-auteurs associées, sauf dans le cas d'un congrès où on créera l'accès <710> à son nom et <701> pour les auteurs.

e) Conclusion

Pour illustrer ces résultats, on consultera les zones <6XX> et <7XX> des exemples traités dans l'ANNEXE 7.

⁵¹ d'après la norme NF Z 44-060.

⁵² =réunion

⁵³ cf norme Z 44-059 1.1.1.3

E. Informations complémentaires

D'autres informations peuvent être ajoutées dans les notices en format UNIMARC précédemment créées, et cela, sans nécessiter de travail supplémentaire de la part du catalogueur. Nous allons les passer en revue. Leur intégration suit la logique des notices imbriquées que nous venons de voir ; cette dernière ne sera donc pas mentionnée à nouveau afin de ne pas compliquer la présentation des résultats.

1. Norme utilisée, date de dernière mise à jour et informations codées

a) Norme utilisée

On peut compléter la zone <801> en précisant en <\$g> le nom du code de catalogage utilisé pour la rédaction des notices. Il s'agit ici des normes publiées par l'Association française de normalisation : <AFNOR>.

b) La date de dernière mise à jour de la notice

Grâce à {5?? CREA}, on l'initialise dans <005>.

Remarque : cette zone ne contient ni indicateur, ni sous-zone⁵⁴.

c) Les données générales de traitement

Certaines positions de <100> sont déjà remplies car elles sont indispensables d'après le manuel UNIMARC (cf A).

On peut toutefois en compléter d'autres :

- Les positions 17-19 permettent de préciser le niveau intellectuel. D'une façon générale, les documents s'adressent à un public "adulte, haut niveau" : <køø>.

- La position 20 indique si la notice concerne une publication officielle. On ne peut donner ce renseignement que dans le cas où {104 INDBI}={W}⁵⁵ en mettant <a> (=fédéral/national).

- Pour rester cohérent avec <0> de la position 21 (notice non modifiée), la position 25 affiche <y> (=sans règle de translittération).

- L'alphabet du titre est donc latin ; c'est pourquoi on trouvera <ba> en positions 34-35.

⁵⁴ cf norme ISO 2709

⁵⁵ =législation

d) La langue du résumé

On peut également compléter la zone <101> en précisant la langue du résumé en <\$d>. Le code de langue de deux lettres contenu dans {320 LARES}⁵⁶ doit être converti en code de trois lettres.

e) Le pays d'édition

Nous avons déjà vu que cet accès ne se justifie que pour les ouvrages dans leur totalité : {102 NIVBI}={1} ou {4}.

Il est à noter que, pour une fois, c'est le code ISO 3166 à deux caractères que l'on utilise en <102 \$\$\$ \$a> pour indiquer le pays d'édition. On pourra donc le recopier directement à partir de {241 LOCED} où il est situé entre parenthèses à la fin du champ.

On pourrait aussi mettre en <\$b> le lieu d'édition à partir de la ville située avant les parenthèses dans {241 LOCED} en créant un tableau de conversion à partir de la liste des codes USMARC établie par la Bibliothèque du Congrès.

f) Zone des données codées : monographies

Cette zone concerne tous les documents à l'exception de ceux qui ne sont pas composés d'un texte écrit : {103 TYPBI}={D}, {F} et {H}⁵⁷. De plus <105 \$\$\$ \$a> ne concerne que les imprimés ; c'est à dire tous les documents sauf ceux pour lesquels {5?? MANU} est coché.

- Les positions 0-3 contiennent les codes d'illustrations. Si dans {253 COLAT}, la partie située avant {ill.} est remplie, on inscrit <a> (=illustrations) ; et/ou si {104 INDBI}={Y} alors on inscrit (=cartes). Sinon on note <y> (=sans illustration). Dans tous les cas, les deux ou trois positions restant vides contiendront des blancs < \$>.

- Les positions 4-7 indiquent le type des ouvrages de référence constituant totalement ou partiellement le document. Si {103 TYPBI}={C} : <1> (=norme), {P} : <k> (=brevet) et {R} : <p> (=rapport technique) ; si {104 INDBI}={L} : <e> (=dictionnaire), {N} : <o> (=table numérique)⁵⁸, {U} : <m> (=mémoire ou thèse), {W} : <n> (=lois et décrets), {Z} : <a> (=bibliographie), {E} : <d> (=analyse ou résumé) et {R} : <r> (=synthèse bibliographique) ; sinon <z> (=autres).

On remplit, de même, les positions restées vides par < \$>.

⁵⁶ =langue du résumé

⁵⁷ dessin, film et enregistrement sonore

⁵⁸ sachant que parfois le code <i> (=statistiques) conviendrait mieux.

- La position 8 contient <1> (=le document est un colloque ou un congrès) quand {104 INDBI}={K}⁵⁹ ; sinon elle contient <0>.

- <0> en position 9 indique que le document n'est pas constitué de mélange.

- On ne peut pas savoir si le document possède un index : <|> position 10.

- Puisqu'il ne s'agit ni d'un texte littéraire, ni d'une biographie, un <y> figure dans chacune des positions 11 et 12.

g) Zone de données codées : textes - caractéristiques physiques

De même, cette zone concerne tous les documents à l'exception de ceux qui ne sont pas composés d'un texte écrit : {103 TYPBI}={D}, {F} et {H}. <106 §§ \$a> contient <h> (=manuscrit) quand {5?? MANU} est coché, <g> (=micro-impression) quand {404 MICRO}⁶⁰ est rempli, sinon <r> (=impression normale) sauf quand {103 TYPBI}={T}⁶¹ où on a <z> (autres formes de présentation).

h) Documents projetables

Dans <115 §§ \$a>, on peut toutefois remplir quelques positions.

- Cette zone s'adresse uniquement aux documents tels que {103 TYPBI}={F}, c'est à dire <a> (=film) en position 0 comme type de document.

- Les positions 1-3 permettent de transcrire la longueur en minutes située au début de {253 COLAT}.

- La caractéristique des couleurs ne peut être précisée, en position 4, qu'avec <a> (=noir et blanc) si on a {noir et blanc} après la deuxième virgule, ou avec (=couleur) si on a {coul.}.

- Si après la première virgule, on trouve {muet} alors on met <y> en position 5, et si on trouve {son.} : <a> (=son sur le document).

Un tableau de conversion paraît difficilement envisageable. Il est probable que des indications supplémentaires soient données. En particulier, si {vidéodisque} : et si {vidéo cassette} : <c> en position 15 ; si {VHS} : en position 16.

i) Enregistrements sonores

De même, pour {103 TYPBI}={H}, on peut remplir <126 §§ \$a> avec <a> en position 0 si on a {disque} dans {253 COLAT}. Dans ce cas, on peut affecter en position 1 le code de vitesse pour un {33 t.}, et <c> pour un {45 t.} ; et en position 2 le type de son quand {stéréo}.

⁵⁹=réunion ; {26. Colloque} est donc rempli.

⁶⁰=microfiche

⁶¹=sup. informatique

La durée de ces enregistrements figurant après la virgule est à transcrire dans <127 00 \$a> sous la forme de six chiffres : les deux premiers pour les heures, les deux suivants pour les minutes et les deux derniers pour les secondes.

j) Microfiches

Quand le champ {404 MICRO} est rempli, on inscrit <e> (=microfiche) en position 0 de <130 00 \$a>.

Conclusion

A partir de {253 COLAT}, on pourrait remplir plusieurs rubriques. Mais les informations ne sont que très peu exploitables, car ce champ n'est pas normalisé. Enfin, rappelons que, dans les zones contenant des données codées, les positions restées vides contiennent le caractère de remplissage : <|>.

2. Informations descriptives

a) Titres <200>

Il est possible de donner, entre crochets, l'indication générale du type de document en <\$b> en décodant {103 TYPBI}, sauf quand {B} ou {J} (on met le {102 NIVBI} correspondant). Pour {D}, {F}, {H} et {T}⁶², ce renseignement figure déjà dans la collation.

Les compléments de titre situés après {#:#} dans {2%3 TITOR%} sont introduits par <\$e>. On peut préciser dans cette sous-zone les {104 INDBI} décodés et placés entre crochets quand {104 INDBI}={K}, {L}, {U}, {W} et {R}⁶³.

<\$d>, répétable, permet d'introduire les autres titres parallèles contenus dans {2%5 TITAN%} et {2%6 TITAL%}.

. Remarque sur les points d'accès des titres associés :

Si {2%3 TITOR%} est ajouté par le catalogueur, c'est à dire s'il est placé entre crochets, on le place dans <540 10 \$a> en supprimant les crochets.

⁶² dessin, film, enregistr. sonore et sup. informatique

⁶³ réunion, dictionnaire, thèse, législation et synthèse biblio.

Si les titres parallèles ne sont pas créés par le catalogueur, on peut leur créer un point d'accès en <510 1Ø >⁶⁴ en remplissant cette zone répétable de façon identique à <200 1Ø > ; sinon on les place dans autant de <541 1Ø > qu'il y a de titres ajoutés par le catalogueur.

b) Mentions de responsabilité <200>

Les autres mentions de responsabilité sont prises dans les différents articles de {2%0 AUT%} et {2%2 COL%}, et placées dans autant de <\$g>.

La langue du titre parallèle peut être inscrite en <\$z> : en effet, s'il s'agit de {2%4 TIFRA%}, on met <fre> ; et s'il s'agit de {2%5 TITAN%}, on met <eng>.

c) Cartes incluses

Nous avons vu que les documents cartographiques sont exclus de façon systématique de la présente conversion.

Mais lorsque {104 INDBI}={Y}, on traite le document et on précise l'échelle de la carte incluse dans <206 ØØ \$a> grâce au contenu de {253 COLAT} situé après la virgule.

d) Adresse bibliographique <210>

Si le {100 NODOC} a un {P} ou un {Q}⁶⁵ en cinquième position, et si {402 DIFF}={4}⁶⁶, alors le nom du fabricant à mettre en <\$g> est celui qui est déduit du code de l'unité qui a fourni la référence : les deux premières lettres de {100 NODOC}.

e) Collation <215>

La sous-zone, non répétable, <\$c> permet de préciser les caractéristiques matérielles du document issues de {253 COLAT} qui n'ont pas encore été mentionnées dans cette zone ou dans la zone des notes. Il convient donc de ne la remplir qu'après retrait des informations précédemment utilisées.

⁶⁴ Le premier indicateur signifiant que l'on considère le titre parallèle comme significatif.

⁶⁵ = Documents nationaux produits par l'organisme dont dépend l'unité de documentation.

⁶⁶ = Vente : le document peut être acheté auprès de l'organisme producteur.

f) Collection <225>

Puisqu'on transcrit ces informations supplémentaires en suivant la trame définie pour les {102 NIVBI} concernés : {4} et {5}, on procède de la même façon que pour <200> pour remplir <\$d> : titre parallèle, <\$e> : complément de titre et <\$z> : langue du titre parallèle.

g) Le résumé

<330 §§ \$a> permet la création d'une note le contenant. La transcription se fait à partir de {321 RES}.

Conclusion

La récapitulation des derniers résultats aboutirait à un tableau très complexe dans lequel il serait difficile de prévoir toutes les combinaisons possibles et avec de nombreuses répétitions. C'est pourquoi, la synthèse finale a été traitée sur cinq exemples réels correspondants à chacune des catégories de documents traités en format BABINAT (cf ANNEXE 7).

CONCLUSION GENERALE

Il apparait donc que le reformatage de BABINAT en UNIMARC est possible, à condition de créer trois champs dans la zone {5. Transfert entre systèmes}, de rendre certains champs obligatoires et d'en structurer d'autres.

- . Champs à créer :
 - {5?? MANU} (à cocher quand le document est manuscrit).
 - {5?? DACREA} (=Date de création de la notice).
 - {5?? FORMAT} (=Dimension du document dont on rédige la notice).

- . Paramétrage initial du programme initial :
 - PI1 LANCA (=Langue de catalogage).
 - PI2 LOCAG (=Pays de l'agence de catalogage).
 - PI3 NOMAG (=Nom de l'agence de catalogage).

- . Champ à rendre obligatoire :
 - La date de soutenance si le document est une thèse.

- . Informations à structurer :
 - Les titres des monographies en plusieurs volumes.
 - Rappel : Des informations précieuses pourraient être prises dans le champ {253 COLAT} si le remplissage de celui-ci était plus normalisé.

De plus, il est nécessaire de faire des hypothèses de travail, de généraliser certaines situations :

- . Il est logique de ne créer une zone ou une sous-zone que si elle contient des données (on enlève éventuellement la ponctuation d'introduction, si le champ suivant est vide).

- . Les documents cartographiques ne sont pas traités.

- . Les titres sont significatifs.

- . Le document est dans la langue originale de l'ouvrage.

- . Les sous-titres et compléments de titre ne justifient pas de point d'accès "titre de forme".

- . Les documents ne contiennent jamais de planche.

Malgré tout, il reste des imperfections, notamment concernant les règles d'écriture :

- . Le nom de l'éditeur n'est pas précisé pour les articles de périodique.
- . Le nom de l'auteur ne peut pas être transcrit tel qu'il figure sur le document.
- . On va perdre des accents et des majuscules dans les titres de série et les descripteurs.
- . Il n'est pas toujours possible de distinguer le titre original.

Le programme résultant de cette étude devra faire appel à d'autres procédures. Il faut se procurer les tables de conversion suivantes :

- . Code du pays (deux lettres) -> Nom du pays
- . Zone géographique -> Code de zone géographique
- . Code du pays (deux lettres) -> Code du pays (trois lettres)
- . Nom de la ville -> Code de la ville
- . Code de l'unité fournissant la référence -> Nom de l'organisme

Enfin, deux points importants sont à souligner :

. Toutes les informations présentes sur le bordereau BABINAT sont utilisées pour le reformatage, mais à part certaines données (pour les organismes qui les jugeraient indispensables, on peut toujours créer un module optionnel permettant leur transcription en note) relatives à la description d'études et de projets, l'accessibilité et le transfert avec d'autres systèmes.

. UNIMARC est un format d'échange utilisant des bandes magnétiques comme support. Se pose donc la question technique qui consiste à savoir quel avenir a un tel programme de reformatage dans des centres nationaux où on utiliserait plutôt la disquette comme support d'échange. Est-ce que ce changement de support entraîne des modifications ?

Ce stage s'est donc effectué dans un contexte privilégié où l'information, et en particulier l'informatique documentaire, tiennent une grande place. Chaque maillon de la chaîne documentaire, du catalogage à l'intégration des références dans la base de données, a pu être appréhendé. Les moyens techniques, financiers et humains mis en oeuvre sont considérables. Les activités d'une structure comme le CIDARC illustrent parfaitement, à la fois, la notion de centralisation de l'information et la notion de réseau de coopération.

A N N E X E S

ANNEXES

ANNEXE 1 : ORGANIGRAMME DU CIRAD

ANNEXE 2 : BABINAT

BABINAT un outil pour les réseaux documentaires nationaux

Descriptif du format BABINAT

ANNEXE 3 : TABLEAU COMPARE DES TROIS NIVEAUX DE DESCRIPTION BIBLIOGRAPHIQUE

ANNEXE 4 : PRESENTATION DES BORDEREAUX BABINAT

ANNEXE 5 : EXEMPLES CONVERTIS EN UNIMARC (A+B)

ANNEXE 6 : EXEMPLES CONVERTIS EN UNIMARC (A+B+C)

ANNEXE 7 : EXEMPLES CONVERTIS EN UNIMARC (A+B+C+D+E)

ANNEXE 8 : SIGLES

ANNEXE 9 : BIBLIOGRAPHIE

A N N E X E 1

ORGANISATION GÉNÉRALE DU CIRAD

CONSEIL D'ADMINISTRATION
PRÉSIDENT
Jacques Poly

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Henri Carsalade

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Jean-Marie Sifferlen

DIRECTEUR DES
RELATIONS EXTÉRIEURES
Pierre Dubreuil

DIRECTEUR
SCIENTIFIQUE
Hubert Manichon

CONSEIL SCIENTIFIQUE
PRÉSIDENT
André Berkaloff

PRÉSIDENT
DU CENTRE DE MONTPELLIER
Bernard Bachelier

DÉPARTEMENTS



Jacques Lefort



Francis Cailliez



Jacques Lefort



Jean-Marie Sifferlen



Georges Tacher



Claude Charreau



Jean Campagnolle



Marc Belin



Michel Braud



Jean-Marie Charpentier



Michel de Nucc

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET SERVICES CENTRAUX

AFFAIRES JURIDIQUES
Hervé de Font-Réaulx

PERSONNEL
Danielle Bonneau

BUDGET
Béatrice Reder

AUDIT-COMPTABILITÉ
Antoine Bourgeois

DOM-TOM
Gérard Montagut

INFORMATION SCIENTIFIQUE
ET TECHNIQUE (IST)
DOCUMENTATION
Jean-François Giovannetti

SERVICE CENTRAL INFORMATIQUE
(SCI)
Joël Sor

FORMATION
Jacques Dubernard

RELATIONS EXTÉRIEURES

AFRIQUE
Roland Guis

AMÉRIQUE LATINE
Jean Laboucheix

ASIE, PACIFIQUE SUD

ORGANISATIONS
INTERNATIONALES
Marie de Lattre

VALORISATION
François Challot

COMMUNICATION
Anne Hébert

MISSIONS SCIENTIFIQUES

AGRONOMIE, GESTION
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES
RESSOURCES NATURELLES (AGER)
Christian Piéri

CONNAISSANCE ET AMÉLIORATION
DES PLANTES (MICAP)
Jacques Meunier

DÉFENSE DES CULTURES (MIDEC)
Jean-Loup Nolteghem

TECHNOLOGIE (MITECH)
François Challot

ECONOMIE SOCIOLOGIE (MES)
Michel Griffon

TÉLÉDÉTECTION
Jacques Imbernon

BIOMÉTRIE
Jean-Claude Bergonzini

BIOLOGIE ANIMALE
Gérard Matheron

A N N E X E 2

BABINAT : UN OUTIL POUR LES RÉSEAUX DOCUMENTAIRES NATIONAUX

BABINAT devait permettre un traitement documentaire répondant aux exigences suivantes :

- permettre l'échange de données entre unités d'information, en se basant sur la distinction entre la littérature produite au sein de l'établissement ou de l'institution ou du ministère où est située l'unité d'information, la littérature nationale, produite par d'autres établissements du même pays, et enfin la littérature internationale [12];
- respecter le principe de la description bibliographique par niveau, avec un souci de simplification, déjà amorcé par certains systèmes comme RESADOC [21];
- présenter un ensemble de champs permettant une description bibliographique complète des documents les plus couramment rencontrés dans les unités de documentation des pays en voie de développement, y compris les documents de projets et les études sur convention;
- limiter toutefois le nombre des champs au strict minimum;
- réduire le plus possible le nombre des champs obligatoires pour laisser à chaque utilisateur la plus grande flexibilité dans l'organisation de ses procédures;
- utiliser une structure modulaire facilitant l'utilisation du format en l'état comme son adaptation aux besoins locaux;
- pouvoir être facilement adapté aux besoins locaux (utilisation des langues nationales, suppression ou ajout de champs, etc.);
- permettre une exploitation efficace des bases de données réalisées au niveau de l'unité d'information de base;
- permettre la compilation de bases coopératives par fusion des bases produites à n'importe quel niveau et leur exploitation efficace;
- être pleinement compatible avec les normes internationales, notamment celles du Manuel de référence UNISIST [1] sur lesquelles reposent les systèmes internationaux comme AGRIS;
- être compatible avec le CCF;
- limiter au maximum les transcriptions et adaptations de données lors des échanges;
- pouvoir enregistrer et diffuser les informations en tenant compte d'une pluralité de langues de communication et de langues vernaculaires;
- permettre un transfert des données vers les divers systèmes internationaux d'information avec un minimum de retraitement;
- pouvoir fonctionner avec la plupart des systèmes de micro-informatique documentaire;
- être aussi simple et facile à utiliser que possible.

La structure générale de BABINAT est décrite dans p. 110-111. Elle s'articule en 10 modules principaux dont 7 sont actuellement utilisés (de 0 à 6) :

- 0 : zone de gestion des échanges
- 1 : zone d'en-tête
- 2 : zone de description bibliographique
- 3 : zone de description du contenu
- 4 : zone d'accessibilité
- 5 : zone de transfert entre systèmes
- 6 : zone de gestion de base de données
- 7 : zone de gestion de collection
- 8-9 : zones en réserve pour des adaptations locales.

Le corps principal d'un enregistrement BABINAT est constitué par les champs figurant dans les zones 2 à 4, qui fournissent tous les éléments de données nécessaires à une exploitation complète des bases au niveau national. Ainsi, l'homogénéité et la spécificité des bases nationales sont préservées, ce qui est fondamental.

Les éléments de données complémentaires qui doivent être fournis pour transférer un enregistrement vers d'autres systèmes, notamment internationaux, sont ajoutés, le cas échéant, dans des sous-ensembles spécifiques de la zone 50, qui sont établis en fonction des besoins de chaque système national. Certains éléments de données des zones 2 à 4 font éventuellement l'objet de transformation, en général par des routines informatisées, afin de répondre aux normes de présentation et d'écriture des systèmes cibles.

Ces modules de transfert ont été préparés pour AGRIS et pour le CCF et figurent dans le manuel de référence en raison de leur utilité générale pour les bases de données bibliographiques nationales [13]. Une table de correspondance vers le système RESADOC est en cours de préparation avec la participation du coordinateur du Réseau sahélien de documentation.

Dans le cas d'un transfert en format CCF, les indications de segments, liens et niveaux sont portés par le centre responsable du transfert dans des champs spécifiques regroupés en zone 0. Les champs de la sous-zone 53 se limitent aux éléments de données factuelles qui doivent être renseignés par l'unité de documentation productrice de l'enregistrement. Dans le cas où le système national déciderait de transférer tous ses enregistrements en format CCF, ces champs feraient évidemment partie des obligations générales du système. L'économie générale de l'interface entre BABINAT et le CCF est comparable à celle adoptée par le format IDIN [14].

DESCRIPTIF DU FORMAT BABINAT

0 - Zone de gestion des échanges.

1 - Zone d'en-tête.

Numéro du champ	Présence		Intitulé du champ en clair
	obligat.	option.	
100	NODOC		Numéro du document Numéro de base coopérative Niveau bibliographique Type bibliographique Indicateur bibliographique Confidentialité Destination de la référence
101		NOBAC	
102	NIVBI		
103	TYPBI		
104	INDBI		
105		CFI	
106		DESREF	

2 - Zone de description bibliographique

Numéro du champ	Présence		Intitulé du champ en clair
	obligat.	option.	
20 - Document spécifique			
200	AUTS		Auteur Affiliation Collectivité-auteur Titre original Titre français Titre anglais Titre autre langue
201		AFIS	
202	COLS		
203	TITORS		
204		TIFRAS	
205		TITANS	
206		TITALS	
21 - Document générique			
210	AUTG		Auteur Affiliation Collectivité-auteur Titre original Titre français Titre anglais Titre autre langue
211		AFIG	
212	COLG		
213	TITORG		
214		TIFRAG	
215		TITANG	
216		TITALG	
22 - Eléments de série			
220	TISER		Titre de la série Volume Numéro Int. Standard Serial Number
221	VOLUM		
222	NUMER		
223	ISSN		
23 - Eléments de langue			
230	LANTE		Langue du texte Langue du résumé
231	LANRE		
24 - Eléments de monographie			
240	NOMED		Editeur Lieu de publication Internat. Stand. Book Number Numéro d'édition
241	LOCED		
242	ISBN		
243	NOED		
25 - Autres éléments			
250			Date de publication Année de publication Pagination Collation Notes Diplôme Numéro de rapport
251	DA		
252	PAGIN		
253	COLAT		
254		NOTE	
255	DIPLO		
256	NORAP		
26 - Eléments de colloque			
260	NOCOL		Nom du colloque Numéro du colloque Lieu du colloque Date du colloque
261	NUMCOL		
262	LOCOL		
263	DACOL		

3 - Zone de description du contenu

Numéro du champ	Présence		Intitulé du champ en clair
	obligat.	option.	
30 - Description d'études et projets			
300		CONV	Numéro de convention Opération Organisme d'exécution Organisme bénéficiaire Organisme de financement Montant du projet Propositions de suivi
301		OPERAT	
302		EXEC	
303		BIEN	
304		FIN	
305		MONT	
306		PROP	
31 - Indexation			
310	DESNAT		Descripteurs matière Candidats descript. matière Descripteurs géographiques Candidats descript. géogr. Catégories matière
311		CDESNAT	
312	GEONAT		
313		LOCNAT	
314		NAT	
32 - Résumé			
320		LARES	Langue du résumé Résumé
321		RES	
33 - Edition			
330		BULL1	Bulletin Bulletin
331		BULL2	

4 - Zone d'accessibilité

Numéro du champ	Présence		Intitulé du champ en clair
	obligat.	option.	
400		COTE	Cote de rangement Disponibilité Diffusion Nombre d'exemplaires Microfiche
401	DISPO		
402		DIFF	
403		NOBEX	
404		MICRO	

5 - Zone de transfert entre systèmes

Numéro du champ	Présence		Intitulé du champ en clair
	obligat.	option.	
50 - AGRIS			
500		TRN	Numéro d'enregistrement Catégories matière Descripteurs AGROVOC Commentaires
501		CAT	
502		DES	
503		COMMENT	
53 - CCF			
530		IDCCF	Identification de l'enreg. Source de l'enregistrement Complétude de l'enreg. Date d'entrée dans la base Nature du titre Date de publication
531		SOCCF	
532		COCCF	
533		DACCF	
534		TICCF	
535		DPCCF	

6 - Zone de gestion de base de données

Cette zone est utilisée dans le cadre de réseaux coopératifs nationaux régionaux ou internationaux.

Elle est subdivisée en sous-zones, réservées respectivement :
— sous-zone 60 : à l'unité élémentaire de documentation, qui produit l'enregistrement;

A N N E X E 3

DESCRIPTION BIBLIOGRAPHIQUE 1990-91
TABLEAU COMPARE DES 3 NIVEAUX DE DESCRIPTION
(Z44-050 - Z44-073 - Z44-072)

ZONES ISBD	DESCRIPTION COMPLETE	DESCRIPTION MOYENNE	DESCRIPTION MINIMALE
1. TITRE ET MENTION DE RESPONSABILITE	1.1 Titre propre	id.	id.
	1.3 Titres parallèles	<u>un seul</u> - titre français si le 1er est en langue étrangère - titre <u>original</u> s'il figure sur la page de titre	0
	1.4 Sous-titre et complément de titre	<u>un seul</u> - s'il contient la mention * <u>obligatoire</u> de responsabilité - s'il justifie un point d'accès "titre de forme" (mélanges-exposition) * <u>facultatif</u> pour tous les autres cas * <u>omis</u> - s'il indique la forme de l'ouvrage (roman, essai)	0
	1.5 Mentions de responsabilité 1ère mention mentions suivantes	pas plus de trois mentions * <u>obligatoire</u> si moins de 3 auteurs * <u>omis</u> si plus de 3 auteurs * <u>obligatoires</u> dans 8 cas : - adapt. - continuateur - ill pour les BD - dir. de public - entretiens, corres- - éd. critiques - pondances - trad. oeuvres - collectivités + classiques pers. physique	1 seule mentio id. id.
2. EDITION	2.1 Mention d'édition	id.	0
	2.2 Mentions parallèles d'édition	0	0
	2.3 Mentions de responsabilité relatives à l'édition	0	0
4. ADRESSE	4.1 Lieu de publication ou de diffusion	<u>obligatoire</u> : la 1ère ville citée sur le document <u>facultative</u> : + la ville française si la 1ère ville citée est étrangère <u>omis</u> : s'il ne figure pas sur le document	0
	4.2 Nom de l'éditeur et/ou du diffuseur	<u>obligatoire</u> : le 1er éd. cité ou le diff. en l'absence d'éditeur <u>facultatif</u> : un 2ème éd. ou diff. français si le 1er est étranger.	un seul
	4.4 Date de publication	id.	id.
5. COLLATION	5.1 Type de présentation et importance matérielle	id. sauf le nb de pl. Ex : 2 vol., 325 p. - pl	nb de vol. seulement Ex. 2 vol.
	5.2 Mention d'illustration	id.	0
	5.3 Format	id.	0
6. COLLECTION	6.1 Titre propre de la collection, de la sous-collection ou de la monographie en plusieurs volumes	id.	id.
	6.2 Titre parallèle de la collection	0	0
	6.4 Mention de responsabilité relative à la collection si le titre propre est un terme générique. Ex (Cahiers/Université...)	id.	0
	6.5 ISSN de la collection	id.	0
	6.6 Numérotation dans la collection	id.	id.
7. NOTES	7. Notes	<u>obligatoires</u> : - notes de dépouillement, dans le cas de description globale d'une monographie en plusieurs volumes - note sur la collection principale dans le cas où c'est la sous-collection qui figure en zone de col- tion <u>omis</u> : - note de contenu Réunit : " X " ; " Y"... - note sur la zone d'édition - note sur le tirage <u>facultatives</u> : toutes les autres notes	id. id. id. 0
		id.	id.
8. ISBN	8. ISBN	id.	id.

N.B. Les éléments de zone non cités dans ce tableau sont facultatifs dans le cas d'une description complète et donc omis dans les autres cas.

A N N E X E 4

1

BABINAT

Logo, sigle et nom du système national d'information

100 NODOC

C | D | 9 | 0 | N | 0 | 0 | 1

102 NIVBI

①	Ouvrage ou monographique dans sa totalité
2	Chapitre ou partie au sein d'un ouvrage
3	Article de périodique
4	Monographie au sein d'une série ou d'une collection d'éditeur
5	Chapitre ou partie d'un ouvrage faisant lui-même partie d'une série ou d'une collection d'éditeur

103 TYPBI

ⓑ	monographie
C	norme
D	dessin
F	film
G	carte / atlas
H	enregistr. sonore
J	périodique
P	brevet
R	rapport
T	sup. informatique

104 INDBI

K	réunion
L	dictionnaire
N	don. numérique
ⓐ	thèse
W	législation
Z	bibliographie
Y	carte incluse
E	résumé
V	non conventionnel
R	synthèse biblio.

105 CFI

3

106 DESREF

ⓐ	Agris

1. En-tête

2. Description bibliographique

20. Document spécifique

Auteur	200 AUTS	Adomefa, K.J.
Affiliation	201 AFIS	/2Ecole Inter-Etats de Sciences et Médecine Vétérinaires/4Dakar/5SN
Collectivité-auteur	202 COLS	<i>Université de Dakar</i> /2Faculté de Médecine et de Pharmacie/4Dakar/5SN
Titre original	203 TITORS	La diagnose différentielle des petits ruminants d'Afrique de l'Ouest
Titre français (traduit)	204 TIFRAS	
Titre anglais (traduit)	205 TITANS	
Titre autre langue (traduit)	206 TITALS	

21. Document générique

Auteur	210 AUTG	
Affiliation	211 AFIG	
Collectivité-auteur	212 COLG	
Titre original	213 TITORG	
Titre français (traduit)	214 TIFRAG	
Titre anglais (traduit)	215 TITANG	
Titre autre langue (traduit)	216 TITALG	

2. Description bibliographique

22. Série	Titre de la série	220 TISER				
	Volume- Numéro-ISSN	221 VOLUM	222 NUMER	223 ISSN		
23.	Langue : texte-résumé	230 LANTE	Fr	231 LANRE		
24. Edition	Editeur	240 NOMED	Agence de Coopération Culturelle et Technique			
	Lieu de publication	241 LOCED	Paris (FR)			
	ISBN-Numéro d'édition	242 ISBN	92-9028-022-0	243 NOED		
25. Autres éléments	Date-Année de publication	250 DATE	1980	251 DA	1980	
	Pagination- Notes	252 PAGIN	108 p.	254 NOTE		
	Collation	253 COLAT	10 ill., 15 tabl., ___ graph., ___ carte(s), éch. 1 : _____, ___ carte(s), éch. 1 : _____, 16 réf., Gloss. ___ p. ()			
	Diplôme	255 DIPLO	Thèse (Docteur Vétérinaire d'Etat)			
	Numéro de rapport	256 NORAP				
26. Colloque	Nom du colloque	260 NOCOL				
	Lieu du colloque	262 LOCOL				
	Date-Numéro du colloque	263 DACOL			261 NUMCOL	

3. Description du contenu

30. Description d'études et projets	Numéro	300 CONV				
	Opération	301 OPERAT				
	Exécutant	302 EXEC				
	Bénéficiaire	303 BEN				
	Financier	304 FIN				
	Montant	305 MONT				
	Proposition de suivi	306 PROP				

3. Description du contenu

31. Indexation (nationale)	Matère	Descripteurs	310 DESNAT	CHEVRE. MOUTON; ANATOMIE ANIMALE; CARCASSE; COMPOSITION DE LA CARCASSE; CAPRIN; OVIN; ABATS
		Candidats descripteurs	311 CDESNAT	PETIT RUMINANT; DIAGNOSE
	géographique	Descripteurs	312 GEONAT	AFRIQUE OCCIDENTALE
		Candidats descripteurs	313 LOCNAT	
	Catégories	314 NAT		
32. Résumé	Langue	320 LARES	<input type="checkbox"/>	
	Texte	321 RES		
33. Edition	Bulletin	330 BULL 1		
		331 BULL 2		

4. Accessibilité

Cote de rangement	400 COTE				
Disponibilité	401 DISPO				
Diffusion-Nombre d'ex.-Microfiche	402 DIFF	403 NOBEX	404 MICRO		

5. Transfert entre systèmes

50 AGRIS	Numéro d'enreg. temporaire - Cat. matières		500 TRN	CE	Année	Numéro de série	501 CAT	L 4 0 ;				
	Principaux (Agrindex)		502 DES	(Primaire) CHEVRE; MOUTON.. COMPOSITION DE LA CARCASSE.. ABATS..... CARCASSE; AFRIQUE OCCIDENTALE								
	Secondaires			/ ANATOMIE ANIMALE								
Commentaires		503 COMMENT										

6. Gestion de base de données

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

102 NIVBI

1	Ouvrage ou monographie dans sa totalité
2	Chapitre ou partie au sein d'un ouvrage
3	Article de périodique
4	Monographie au sein d'une série ou d'une collection d'éditeur
5	Chapitre ou partie d'un ouvrage faisant lui-même partie d'une série ou d'une collection d'éditeur

103 TYPBI

<input checked="" type="checkbox"/> B	monographie
C	norme
D	dessin
F	film
G	carte / atlas
H	enregistr. sonore
J	périodique
P	brevet
R	rapport
T	sup. informatique

104 INDBI

<input checked="" type="checkbox"/> K	réunion
L	dictionnaire
N	don. numérique
U	thèse
W	législation
Z	bibliographie
Y	carte incluse
E	résumé
V	non conventionnel
R	synthèse biblio.

105 CFI

3

106 DESREF

<input checked="" type="checkbox"/> A	Agris

1. En-tête

2. Description bibliographique

20. Document spécifique	Auteur	200 AUTS	Le Diambo, B.; Nembontar, M.D.
	Affiliation	201 AFIS	/2Projet Lutte Intégrée/4N'Djamena/5TD; /2Service Agrométéorologique National/4N'Djamena/5TD
	Collectivité-auteur	202 COLS	
	Titre original	203 TITORS	Travaux phytosanitaires sur les cultures vivrières et éléments agrométéorologiques
	Titre français (traduit)	204 TIFRAS	
	Titre anglais (traduit)	205 TITANS	
	Titre autre langue (traduit)	206 TITALS	

21. Document générique	Auteur	210 AUTG	
	Affiliation	211 AFIG	
	Collectivité-auteur	212 COLG	/2Service Météorologique National/5NE; /1ICRISAT/5NE; /10MM/4Genève/5CH
	Titre original	213 TITORG	L'agrométéorologie et la protection des cultures dans les zones semi-arides
	Titre français (traduit)	214 TIFRAG	
	Titre anglais (traduit)	215 TITANG	
Titre autre langue (traduit)	216 TITALG		

2. Description bibliographique

22. Série	Titre de la série	220 TISER				
	Volume- Numéro-ISSN	221 VOLUM		222 NUMER		223 ISSN
23.	Langue : texte-résumé	230 LANTE	Fr		231 LANRE	
24. Edition	Editeur	240 NOMED	Organisation Météorologique Mondiale			
	Lieu de publication	241 LOCED	Genève (CH)			
	ISBN-Numéro d'édition	242 ISBN			243 NOED	
25. Autres éléments	Date-Année de publication	250 DATE	1987		251 DA	1987
	Pagination- Notes	252 PAGIN	p. 399-403	254 NOTE		
	Collation	253 COLAT	___ ill., ___ tabl., ___ graph., ___ carte (s), éch. 1 : _____ , ___ carte(s), éch. 1 : _____ , ___ réf., Gloss. ___ p. (_____)			
	Diplôme	255 DIPLO				
	Numéro de rapport	256 NORAP				
26. Colloque	Nom du colloque	260 NOCOL	Cycle d'Etudes sur l'Agrométéorologie et la Protection des Cultures dans les Zones Semi-Arides			
	Lieu du colloque	262 LOCOL	Niamey (NE)			
	Date-Numéro du colloque	263 DACOL	8-12 Déc 1986		261 NUMCOL	

3. Description du contenu

30. Description d'études et projets	Numéro	300 CONV				
	Opération	301 OPERAT				
	Exécutant	302 EXEC				
	Bénéficiaire	303 BEN				
	Financier	304 FIN				
	Montant	305 MONT				
	Proposition de suivi	306 PROP				

3. Description du contenu

31. Indexation (nationale)	Matière	Descripteurs	310 DESNAT	PLANTE ALIMENTAIRE; PROTECTION DES PLANTES; REGION SEMI-ARIDE; AGROMETEOROLOGIE; ACRIDIEN; PLUVIOMETRE; LUTTE ANTI-INSECTE
		Candidats descripteurs	311 CDESAT	
	géographique	Descripteurs	312 GEONAT	TCHAD
		Candidats descripteurs	313 LOCNAT	
	Catégories	314 NAT		

32. Résumé	Langue	320 LARES	□ □
	Texte	321 RES	

33. Edition	Bulletin	330 BULL 1	
		331 BULL 2	

102 NIVBI

1	Ouvrage ou monographie dans sa totalité
2	Chapitre ou partie au sein d'un ouvrage
3	Article de périodique
4	Monographie au sein d'une série ou d'une collection d'éditeur
5	Chapitre ou partie d'un ouvrage faisant lui-même partie d'une série ou d'une collection d'éditeur

103 TYPBI

B	monographie
C	norme
D	dessin
F	film
G	carte / atlas
H	enregistr. sonore
J	périodique
P	brevet
R	rapport
T	sup. informatique

104 INDBI

K	réunion
L	dictionnaire
N	don. numérique
U	thèse
W	législation
Z	bibliographique
Y	carte incluse
E	résumé
V	non conventionnel
R	synthèse biblio.

105 CFI

3

106 DESREF

A	Agris

1. En-tête

2. Description bibliographique

20. Document spécifique	Auteur	200 AUTS	Bailly, C.; Sall, P.N.
	Affiliation	201 AFIS	/1CIRAD/3CTFT/5FR; /1ISRA/3Direction des Recherches sur les Productions Forestières/5SN
	Collectivité-auteur	202 COLS	
	Titre original	203 TITORS	Adaptation de l'Eucalyptus à la sécheresse
	Titre français (traduit)	204 TIFRAS	
	Titre anglais (traduit)	205 TITANS	
	Titre autre langue (traduit)	206 TITALS	

21. Document générique	Auteur	210 AUTG	
	Affiliation	211 AFIG	
	Collectivité-auteur	212 COLG	
	Titre original	213 TITORG	
	Titre français (traduit)	214 TIFRAG	
	Titre anglais (traduit)	215 TITANG	
	Titre autre langue (traduit)	216 TITALG	

2. Description bibliographique

22. Série	Titre de la série	220 TISER	Revue Sénégalaise des Recherches Agricoles et Haléuti- ques (SN)			
	Volume- Numéro-ISSN	221 VOLUM	1	222 NUMER	1	223 ISSN 0850-8917
23.	Langue : texte-résumé	230 LANTE	Fr		231 LANRE	Fr; En; Pt
24. Édition	Editeur	240 NOMED				
	Lieu de publication	241 LOCED				
	ISBN-Numéro d'édition	242 ISBN			243 NOED	
25. Autres éléments	Date-Année de publication	250 DATE	1988		251 DA	1988
	Pagination- Notes	252 PAGIN	p. 68-72	254 NOTE		
	Collation	253 COLAT	___ ill., <u>1</u> tabl., ___ graph., ___ carte(s), éch. 1 : _____, ___ carte(s), éch. 1 : _____, <u>2</u> réf., Gloss. ___ p. (_____)			
	Diplôme	255 DIPLO				
	Numéro de rapport	256 NORAP				
26. Colloque	Nom du colloque	260 NOCOL				
	Lieu du colloque	262 LOCOL				
	Date-Numéro du colloque	263 DACOL			261 NUMCOL	

3. Description du contenu

30. Description d'études et projets	Numéro	300 CONV				
	Opération	301 OPERAT				
	Exécutant	302 EXEC				
	Bénéficiaire	303 BEN				
	Financier	304 FIN				
	Montant	305 MONT				
	Proposition de suivi	306 PROP				

3. Description du contenu

31. Indexation (nationale)	Matière	Descripteurs 310 DESNAT	EUCALYPTUS CAMALDULENSIS; SECHERESSE; ADAPTATION; EVAPOTRANSPIRATION; BILAN HYDRIQUE; DESHYDRATATION; RESISTANCE A LA SECHERESSE
		Candidats descripteurs 311 CDESAT	
	géographique	Descripteurs 312 GEONAT	... SENEGAL ...
		Candidats descripteurs 313 LOCNAT	BANDIA
		Catégories 314 NAT	
32. Résumé	Langue 320 LARES	[] [] []	
	Texte 321 RES		
33. Edition	Bulletin 330 BULL 1		
	331 BULL 2		

4

BABINAT

100 NODOC

Logo, sigle et nom du système national d'information

C | D | 9 | 1 | 0 | N | 0 | 1 | 0 | 2

102 NIVBI

1	Ouvrage ou monographique dans sa totalité
2	Chapitre ou partie au sein d'un ouvrage
3	Article de périodique
4	Monographie au sein d'une série ou d'une collection d'éditeur
5	Chapitre ou partie d'un ouvrage faisant lui-même partie d'une série ou d'une collection d'éditeur

103 TYPBI

<input checked="" type="checkbox"/> B	monographie
C	norme
D	dessin
F	film
G	carte / atlas
H	enregistr. sonore
J	périodique
P	brevet
R	rapport
T	sup. informatique

104 INDBI

K	réunion
L	dictionnaire
N	don. numérique
U	thèse
W	législation
<input checked="" type="checkbox"/> Z	bibliographie
Y	carte incluse
E	résumé
V	non conventionnel
R	synthèse biblio.

105 CFI

3

106 DESREF

<input checked="" type="checkbox"/> A	Agris

1. Entête

2. Description bibliographique

20. Document spécifique	Auteur	200 AUTS	Laroussilhe, F. de
	Affiliation	201 AFIS	
	Collectivité-auteur	202 COLS	
	Titre original	203 TITORS	Le manguier
	Titre français (traduit)	204 TIFRAS	
	Titre anglais (traduit)	205 TITANS	
	Titre autre langue (traduit)	206 TITALS	

21. Document générique	Auteur	210 AUTG	
	Affiliation	211 AFIG	
	Collectivité-auteur	212 COLG	
	Titre original	213 TITORG	
	Titre français (traduit)	214 TIFRAG	
	Titre anglais (traduit)	215 TITANG	
	Titre autre langue (traduit)	216 TITALG	

2. Description bibliographique

22. Série	Titre de la série	220 TISER	Techniques Agricoles et Productions Tropicales (FR)			
	Volume- Numéro-ISSN	221 VOLUM		222 NUMER	29	223 ISSN
23.	Langue : texte-résumé	230 LANTE	Fr		231 LANRE	
24. Edition	Editeur	240 NOMED	Maisonneuve et Larose			
	Lieu de publication	241 LOCED	Paris (FR)			
	ISBN-Numéro d'édition	242 ISBN	2-7068-0780-6		243 NOED	
25. Autres éléments	Date-Année de publication	250 DATE	1980		251 DA	1980
	Pagination- Notes	252 PAGIN	312 p.	254 NOTE		
	Collation	253 COLAT	_98_ ill., _23_ tabl., ___ graph., ___ carte (s), éch. 1 : _____, ___ carte(s), éch. 1 : _____, _192_ réf., Gloss. ___ p. ()			
	Diplôme	255 DIPLO				
	Numéro de rapport	256 NORAP				
26. Colloque	Nom du colloque	260 NOCOL				
	Lieu du colloque	262 LOCOL				
	Date-Numéro du colloque	263 DACOL			261 NUMCOL	

3. Description du contenu

30. Description d'études et projets	Numéro	300 CONV				
	Opération	301 OPERAT				
	Exécutant	302 EXEC				
	Bénéficiaire	303 BEN				
	Financier	304 FIN				
	Montant	305 MONT				
	Proposition de suivi	306 PROP				

102 NIVBI

1	Ouvrage ou monographie dans sa totalité
2	Chapitre ou partie au sein d'un ouvrage
3	Article de périodique
4	Monographie au sein d'une série ou d'une collection d'éditeur
5	Chapitre ou partie d'un ouvrage faisant lui-même partie d'une série ou d'une collection d'éditeur

103 TYPBI

<input checked="" type="radio"/> B	monographie
C	norme
D	dessin
F	film
G	carte / atlas
H	enregistr. sonore
J	périodique
P	brevet
R	rapport
T	sup. informatique

104 INDBI

<input checked="" type="radio"/> K	réunion
L	dictionnaire
N	don. numérique
U	thèse
W	législation
Z	bibliographie
Y	carte incluse
E	résumé
V	non conventionnel
R	synthèse biblio.

105 CFI

3

106 DESREF

A	Agris

1. Entête

2. Description bibliographique

20. Document spécifique	Auteur	200 AUTS	Sonko, M.L.
	Affiliation	201 AFIS	/2CRA de Djibelor/3Equipe de Recherches sur les Systèmes de Production/5SN
	Collectivité-auteur	202 COLS	
	Titre original	203 TITORS	Méthodologie de l'étude des pratiques traditionnelles de fumure animale : l'exemple de la démarche adoptée par l'ISRA en Basse-Casamance
	Titre français (traduit)	204 TIFRAS	
	Titre anglais (traduit)	205 TITANS	
	Titre autre langue (traduit)	206 TITALS	

21. Document générique	Auteur	210 AUTG	Landais, E. (ed.)
	Affiliation	211 AFIG	
	Collectivité-auteur	212 COLG	/1IEMVT/2Institut d'Elevage et de Médecine Vétérinaire des Pays Tropicaux/4Maisons-Alfort/5FR; /1ISRA/2Institut Sénégalais de Recherches Agricoles/4Dakar/5SN
	Titre original	213 TITORG	Méthodes pour la recherche sur les systèmes d'élevage en Afrique intertropicale
	Titre français (traduit)	214 TIFRAG	
	Titre anglais (traduit)	215 TITANG	
	Titre autre langue (traduit)	216 TITALG	

2. Description bibliographique

22. Série	Titre de la série	220 TISER	Etudes et Synthèses de l'IEMVT (FR)			
	Volume- Numéro-ISSN	221 VOLUM	222 NUMER	20	223 ISSN	0297-4444
23.	Langue : texte-résumé	230 LANTE	Fr	231 LANRE		
24. Edition	Editeur	240 NOMED	IEMVT			
	Lieu de publication	241 LOCED	Maisons-Alfort (FR)			
	ISBN-Numéro d'édition	242 ISBN	2-85985-122-4	243 NOED		
25. Autres éléments	Date-Année de publication	250 DATE			251 DA	1986
	Pagination- Notes	252 PAGIN	p. 413-429	254 NOTE	Annexe : questionnaire d'enquête sur la parcase	
	Collation	253 COLAT	<u>2</u> ill., ___ tabl., <u>1</u> graph., ___ carte (s), éch. 1 : _____, ___ carte(s), éch. 1 : _____, <u>4</u> réf., Gloss. ___ p. ()			
	Diplôme	255 DIPLO				
	Numéro de rapport	256 NORAP				
26. Colloque	Nom du colloque	260 NOCOL	Atelier sur les Méthodes pour la Recherche sur les Systèmes d'Elevage en Afrique Intertropicale			
	Lieu du colloque	262 LOCOL	Mbour (SN)			
	Date-Numéro du colloque	263 DACOL	2-8 Fév 1986	261 NUMCOL		

3. Description du contenu

30. Description d'études et projets	Numéro	300 CONV				
	Opération	301 OPERAT				
	Exécutant	302 EXEC				
	Bénéficiaire	303 BEN				
	Financier	304 FIN				
	Montant	305 MONT				
	Proposition de suivi	306 PROP				

3. Description du contenu

31. Indexation (nationale)	Matière	Descripteurs	310 DESNAT	... APPORT D'ENGRAIS; FERTILISATION; ENQUETE; EXCREMENTS; ... BOVIN; CONDUITE DU TROUPEAU; TROUPEAU; FECES
		Candidats descripteurs	311 CDESNAT	... PARCAGE
	géographique	Descripteurs	312 GEONAT	SENEGAL
		Candidats descripteurs	313 LOCNAT	BASSE CASAMANCE
	Catégories	314 NAT		
	32. Résumé	Langue	320 LARES	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Texte		321 RES		
33. Edition	Bulletin	330 BULL 1		
		331 BULL 2		

4. Accessibilité	Cote de rangement	400 COTE				
	Disponibilité	401 DISPO				
	Diffusion-Nombre d'ex.-Microfiche	402 DIFF		403 NOBEX		404 MICRO

5. Transfert entre systèmes	50. AGRIS	Numéro d'enreg. temporaire - Cat. matières	500 TRN	CE	Année	Numéro de série	501 CAT	<input type="text" value="201"/> <input type="text" value="704"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Principale	Secondaires	
		Descripteurs AGROVOC	Principaux (Agrindex)	502 DES	(Primaire)							
			Secondaires		/							
	Commentaires	503 COMMENT										

6. Gestion de base de données											

A N N E X E 5

NIVEAU BIBLIOGRAPHIQUE 1

LABEL DE NOTICE : 6-8
 am0

001 CD.90.N.001

010 092-9028-022-0

100 0 7 22-24
 092-9028-022-0 fre

101 092-9028-022-0

200 192-9028-022-0 La diagnose différentielle des petits ruminants
 d'Afrique\$K.J. Adomefa

210 192-9028-022-0 Agence de Coopération Culturelle et Technique\$d1980

NIVEAU BIBLIOGRAPHIQUE 2¹

		6-8
LABEL DE NOTICE :		aa2
001	OM.90.P.001	
	0 7 22-24	
100	019910827	fre
101	0fre	
200	1Travaux phytosanitaires sur les cultures vivrières et éléments agrométéorologiquesB. Le Diambo, M.D. Nembontar	
463	112001L'agrométéorologie et la protection des cultures dans les zones semi-aridesService Météorologique National (Niger), ICRISAT (Niger), OMM (Suisse)1210Organisation Météorologique Mondiale1987	

¹Le document n'a pas d'ISBN.

NIVEAU BIBLIOGRAPHIQUE 3

LABEL DE NOTICE : 6-8
aa2

001 IS.90.P.002

100 0 7 22-24
ØØ\$a19910828 fre

101 ØØ\$afre

200 1Ø\$aAdaptation de l'Eucalyptus à la sécheresse\$fC. Bailly, P.N.
Sall

463 Ø1\$1011ØØ\$a0850-8917\$12001ØØ\$aRevue sénégalaise des recherches
agricoles et haleutiques\$vol. 1, no. 1\$1210ØØ\$d1988

NIVEAU BIBLIOGRAPHIQUE 4

LABEL DE NOTICE : 6-8
 am2

001 CD.90.N.002

010 002-7068-0780-6

100 0 7 22-24
 0019910830 fre

101 001fre

200 101Le manguierff. de Laroussilhe

210 001Maisonneuve et Larose1980

225 101Techniques agricoles et productions tropicalesv29

461 001200101Techniques agricoles et productions tropicalesv29

NIVEAU BIBLIOGRAPHIQUE 5

LABEL DE NOTICE : 6-8
 aa2

001 IS.90.B.023

 0 7 22-24
100 0019910903 fre

101 001fre

200 001Méthodologie de l'étude des pratiques traditionnelles de
 fumure animale\$M.L. Sonko

463 0101002-85985-122-4\$12001001Méthodes pour la recherche sur
 les systèmes d'élevage en Afrique intertropicale\$féd. E. Landais
 \$121001\$IEMV\$d1986\$12251001Etudes et synthèses de l'IEMVT\$v20

A N N E X E 6

NIVEAU BIBLIOGRAPHIQUE 1

LABEL DE NOTICE : 6-8
am0

001 CD.90.N.001

010 ØØ\$a92-9028-022-0

100 0 7 22-24
ØØ\$a19910827 fre

101 OØ\$afre

200 1Ø\$aLa diagnose différentielle des petits ruminants
d'Afrique\$fK.J. Adomefa\$gUniversité de Dakar, Faculté de Médecine
et de Pharmacie (Sénégal)

210 ØØ\$aParis\$scAgence de Coopération Culturelle et Technique\$d1980

215 ØØ\$a108 p.\$scill\$d27 X 18 cm

328 ØØ\$aThèse (Docteur Vétérinaire d'Etat) : Université de
Dakar, Faculté de Médecine et de Pharmacie, Sénégal : 1978

NIVEAU BIBLIOGRAPHIQUE 2

LABEL DE NOTICE : 6-8
aa2

001 OM.90.P.001

100 0 7 22-24
ØØ\$a19910827 fre

101 Øfre

200 1Ø\$aTravaux phytosanitaires sur les cultures vivrières et éléments
agrométéorologiques\$fB. Le Diambo, M.D. Nembontar

215 ØØ\$ap. 399-403\$d28,8 X 19,7 cm

463 Ø1\$12001Ø\$aL'agrométéorologie et la protection des cultures dans
les zones semi-arides\$fService Météorologique National (Niger),
ICRISAT (Niger), OMM (Suisse)\$1210ØØ\$aGenève\$cOrganisation
Météorologique Mondiale\$d1987

NIVEAU BIBLIOGRAPHIQUE 3

		6-8
LABEL DE NOTICE :		aa2
001	IS.90.P.002	
	0 7 22-24	
100	19910828 fre	
101	afre	
200	Adaptation de l'Eucalyptus à la sécheresse	C. Bailly, P.N. Sall
215	ap. 68-72	29,7 X 21 cm
463	10110850-891712001	Revue sénégalaise des recherches agricoles et haléutiques
		vol. 1, no. 1
		1988

NIVEAU BIBLIOGRAPHIQUE 4

LABEL DE NOTICE : 6-8
 am2

001 CD.90.N.002

010 02-7068-0780-6

100 0 7 22-24
 019910830 fre

101 01\$afre

200 11\$ale manguiers\$ff. de Laroussilhe

210 11\$aparis\$cmaisonneuve et Larose\$d1980

215 11\$aa312 p.\$cill.\$d24,5 X 16 cm

225 11\$atechniques agricoles et productions tropicales\$v29

461 01200111\$atechniques agricoles et productions tropicales\$v29

NIVEAU BIBLIOGRAPHIQUE 5

LABEL DE NOTICE : 6-8
 aa2

001 IS.90.B.023

 0 7 22-24
100 ØØ\$a19910903 fre

101 0Ø\$afre

200 1Ø\$aMéthodologie de l'étude des pratiques traditionnelles de
fumure animale\$fM.L. Sonko

215 ØØ\$a\$ap. 413-429\$ci11.\$d29,7 X 21 cm

463 Ø1\$1010ØØ\$a2-85985-122-4\$12001ØØ\$aMéthodes pour la recherche sur
les systèmes d'élevage en Afrique intertropicale\$féd. E. Landais
\$gIEMVT, Institut d'Elevage et de Médecine Vétérinaire des Pays
tropicaux, Maisons-Alfort (France)\$gISRA, Institut Sénégalais de
Recherches agricoles, Dakar (Sénégal)\$1210ØØ\$aMaisons-
Alfort\$ciIEMV\$d1986\$12251ØØ\$aEtudes et synthèses de l'IEMVT\$v20
\$x0297-4444

A N N E X E 7

NIVEAU BIBLIOGRAPHIQUE 1

LABEL DE NOTICE : 6-8
am0

001 CD.90.N.001

005 19910827

010 02-9028-022-0

100 0 7 17-19 22-24
02-9027 kbb fre

101 02-afre

102 02-afR

105 0 4 8
02-afbbmbb0

106 02-ar

200 02-La diagnose différentielle des petits ruminants
d'Afrique [Thèse] K.J. Adomefa Université de Dakar, Faculté de
Médecine et de Pharmacie (Sénégal)

210 02-Paris Agence de Coopération Culturelle et Technique 1980

215 02-108 p. 10 ill., 15 tabl. 16 réf. 27 X 18 cm

328 02-Thèse (Docteur Vétérinaire d'Etat) : Université de
Dakar, Faculté de Médecine et de Pharmacie, Sénégal : 1978

610 02-Chevre Mouton Anatomie animale Carcasse Composition de la
carcasse Caprin Ovin Abats Petit ruminant Diagnose Afrique
Occidentale

660 02-France Paris

700 01-Adomefa K.J.

711 02-UNIVERSITE DE DAKAR Faculté de Médecine et de
Pharmacie Sénégal

712 02-ECOLE INTER-ETATS DE SCIENCES ET MEDECINE
VETERINAIRES (Dakar, Sénégal) 4570

NIVEAU BIBLIOGRAPHIQUE 2

		6-8
LABEL DE NOTICE :		aa2
001	OM.90.P.001	
005	19910827	
	0 7 22-24	
100	19910827	fre
101	fre	
	0 4 8	
105	aybz	
106	ar	
200	Travaux phytosanitaires sur les cultures vivrières et éléments agrométéorologiques [Partie d'un ouvrage] Réunion B. Le Diambo, M.D. Nembontar	
215	ap. 399-403 28,8 X 19,7 cm	
463	12001 L'agrométéorologie et la protection des cultures dans les zones semi-arides Service Météorologique National (Niger), ICRISAT (Niger), OMM (Suisse) 1210 Genève Organisation Météorologique Mondiale 1987	
610	Plante alimentaire Protection des plantes Région semi-aride Agrometeorologie Acridien Pluviometre Lutte anti-insecte Tchad	
701	Le Diambo B. 4070	
701	Nembontar M.D. 4070	
710	CYCLE D'ETUDES SUR L'AGROMETEOROLOGIE ET LA PROTECTION DES CULTURES DANS LES ZONES SEMI-ARIDES (Niamey, Niger ; 8-12 Déc 1986)	
712	SERVICE METEOROLOGIQUE NATIONAL (Niger) 4070	
712	ICRISAT (Niger) 4070	
712	OMM (Genève, Suisse) 4070	
712	PROJET LUTTE INTEGREE (N'Djamena, Tchad) 4570	
712	SERVICE AGROMETEOROLOGIQUE NATIONAL (N'Djamena, Tchad) 4570	

NIVEAU BIBLIOGRAPHIQUE 3

		6-8
LABEL DE NOTICE :		aa2
001	IS.90.P.002	
005	19910828	
100	0 7 22-24 19910828 fre	
101	fre	
105	0 4 8 19910828	
106	ar	
200	Adaptation de l'Eucalyptus à la sécheresse [Article de périodique] C. Bailly, P.N. Sall	
215	ap. 68-72 tabl., 2 réf. 29,7 X 21 cm	
463	1011 0850-8917 12001 Revue sénégalaise des recherches agricoles et haleutiques vol. 1, no. 1 1988	
610	Eucalyptus camaldulensis Secheresse Adaptation Evapotranspiration Bilan hydrique Deshydratation Resistance a la secheresse Senegal Bandia	
701	Bailly C. 4070	
701	Sall P.N. 4070	
712	CIRAD CTFT (France) 4570	
712	ISRA Direction des recherches sur les productions forestières (Sénégal) 4570	

NIVEAU BIBLIOGRAPHIQUE 5

LABEL DE NOTICE : 6-8
aa2

- 001 IS.90.B.023
- 005 19910903
- 100 0 7 22-24
ØØ\$a19910903 fre
- 101 0Ø\$a fre
- 105 0 4 8
ØØ\$aØØØzØØØØ1
- 106 ØØ\$ar
- 200 1Ø\$a Méthodologie de l'étude des pratiques traditionnelles de fumure animale\$b [Partie d'un ouvrage faisant lui-même partie d'une série ou d'une collection d'éditeur]\$el'exemple de la démarche adoptée par l'ISRA en Basse-Casamance [Réunion]\$fM.L. Sonko
- 215 ØØ\$a \$ap. 413-429\$c2 ill., 1 graph., 4 réf.\$d29,7 X 21 cm
- 463 Ø1\$1010ØØ\$a2-85985-122-4\$12001Ø\$a Méthodes pour la recherche sur les systèmes d'élevage en Afrique intertropicale\$féd. E. Landais \$gIEMVT, Institut d'Élevage et de Médecine Vétérinaire des Pays tropicaux, Maisons-Alfort (France)\$gISRA, Institut Sénégalais de Recherches agricoles, Dakar (Sénégal)\$1210ØØ\$a Maisons-Alfort \$ciEMV\$d1986\$12251ØØ\$a Etudes et synthèses de l'IEMVT\$v20\$x0297-4444
- 610 0ØØ\$a Apport d'engrais\$a Fertilisation\$a Enquete\$a Excrements\$a Bovin \$a Conduite du troupeau\$a Troupeau\$a Feces\$a Parcage\$a Senegal\$a Basse Casamance
- 701 Ø1\$a Sonko\$b M.L.\$4070
- 702 Ø1\$a Landais\$b E.\$4340
- 710 12\$a ATELIER SUR LES METHODES POUR LA RECHERCHE SUR LES SYSTEMES D'ELEVAGE EN AFRIQUE INTERTROPICALE\$e (Mbour, Sénégal ; \$f2-8 Fév 1986)
- 712 02\$a INSTITUT D'ELEVAGE ET DE MEDECINE VETERINAIRE DES PAYS TROPICAUX\$c (Maisons-Alfort, France)\$4070
- 712 02\$a INSTITUT SENEGALAIS DE RECHERCHES AGRICOLES\$c (Dakar, Sénégal) \$4070
- 712 02\$a CRA DE DJIBELOR\$b Equipe de Recherches sur les Systèmes de production\$c (Sénégal)\$4570

A N N E X E 8

S I G L E S

AFNOR : Association française de normalisation

AGRIS : Système international d'information pour les sciences et la technologie agricoles

AOS/VS : Advanced Operating System Virtual Storage

BABINAT : Base bibliographique nationale

BDPA : Bureau pour le développement de la production agricole

CCF : Format commun de communication

CEEMAT : Centre d'études et d'expérimentation en mécanisation agricole et technologie alimentaire

CIDARC : Centre d'information et de documentation en agronomie des régions chaudes

CIRAD : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

CIRESA : Complexe international de recherche et d'enseignement supérieur-Agropolis

CNEARC : Centre national d'études agronomiques des régions chaudes

CRA : Centre de recherche agronomique

CTA : Centre technique de coopération agricole et rurale

CTFT : Centre technique forestier tropical

DORIS : Documentary Object oriented Relational Information System

DSA : Département des systèmes agraires

DSI : Diffusion sélective de l'information

ENGREF : Ecole nationale du génie rural, des eaux et des forêts

FAO : Food and Agriculture Organization of the United Nations
(Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)

FOFIFA (=CENRADERU) : Centre national de la recherche appliquée au développement rural

GERDAT : Gestion, recherche, documentation et appui technique

IBISCUS : Système d'information sur les pays en voie de développement
Information bibliographique informatisée sur les sociétés en croissance

IEMVT : Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux

IFLA : International Federation of Library Associations and Institutions

IFLA-UBCIM : International Federation of Library Associations and
Institutions - Universal Bibliographic Control and International MARC
Programme

INRA : Institut national de la recherche agronomique

IRA : Institut de la recherche agronomique

IRAT : Institut de recherches agronomiques tropicales et des cultures
vivrières

IRCA : Institut de recherches sur le caoutchouc

IRCC : Institut de recherches du café, cacao et autres plantes stimulantes

IRCT : Institut de recherches du coton et des textiles

IRFA : Institut de recherches sur les fruits et agrumes

IRHO : Institut de recherches pour les huiles et oléagineux

IRZ : Institut de recherches zootechniques

ISBD : International Standard Bibliographic Description
Description bibliographique internationale normalisée

ISO : International Standard Organization
Organisation internationale de normalisation

ISRA : Institut sénégalais de recherches agricoles

MARC : Machine-Readable Catalogue

OCDE : Organisation de coopération et de développement économique

ORSTOM : Office de recherche scientifique et technique Outre-Mer
Institut français de recherche scientifique pour le développement en
coopération

RESADOC : Réseau sahélien d'information et de documentation scientifique et
technique

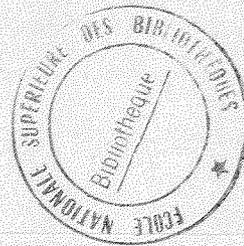
SCIST : Service central de l'information scientifique et technique

SIARC : Section ingénieurs industries agroalimentaires des régions chaudes

UNIMARC : Universal MARC Format

UNISIST : Universal System for Information Science and Technology
Programme intergouvernemental de coopération dans le domaine de
l'information scientifique et technique

A N N E X E 9



BIBLIOGRAPHIE

- AFNOR. 1986. *Recueil de normes françaises : documentation. Tome 2.* 3e éd. Paris : AFNOR, 1986, 430 p.
- AFNOR. 1990. *Recueil de normes françaises : documentation. Tome 2, catalogue.* 4e éd. Paris : AFNOR, 1990, 630 p.
- CIRAD. 1989. *Le CIRAD : images de la recherche.* Montpellier : CIRAD, Nov. 1989, 197 p.
- CIRAD. 1991a. *Le CIRAD : le CIRAD en 1990.* Montpellier : CIRAD, Mai 1991, 111 p.
- CIRAD. 1991b. *Le CIRAD : les départements du CIRAD : rapport d'activité 1989-1990.* Montpellier : CIRAD, 1991, 335 p.
- CIRAD. 1991c. *Le projet d'entreprise du CIRAD : renouveler notre coopération dans un monde qui change.* Montpellier : CIRAD, 1991. 108 p.
- CIRAD, ORSTOM, IBISCUS. 1989. *BABINAT : manuel de référence pour les bases de données bibliographiques nationales, fascicule 1, présentation du format : règles de remplissage et modèle de bordereau de saisie, version 1.1.* Montpellier : CIRAD, Janv. 1989, pag. mult.
- Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques, Programme CBU-MI. 1991. *Manuel UNIMARC : version française.* Trad. par Mireille Chauveinc, Thierry Cloarec, Suzanne Jougelet. München ; New York ; London ; Paris : Saur, 1991, 419 p.
- GIOVANNETTI, JF. 1990. *L'information scientifique et technique au CIRAD : un instrument de travail, un outil de coopération.* Montpellier : CIRAD, Août 1990, 17 p.
- GIOVANNETTI, JF., LISETTE-VIDAL, A. et ROUX-FOUILLET JP. 1989. *Le transfert d'IST et la constitution de bases de données nationales africaines : nécessité d'une démarche intégrée.* *Afrique contemporaine*, Mars 1989, no. 151, p. 103-113
- IFLA universal bibliographic control and international MARC Programme. 1987. *UNIMARC manual.* Ed. by Brian P. Holt with the assist. of Sally H. McCallum & A.B. Long. 3rd ed. London : IFLA, 1987, 482 p.
- ISO. 1988. *Recueil de normes ISO. 1 : documentation et information.* 3e éd. Genève : ISO, 1988, 1023 p.
- LEGROS, JP. et ARGELES, J. 1986. *La Gaillarde à Montpellier.* Montpellier : Association des Anciens Elèves de l'ENSAM, 1986, 342 p.
- MENOU, M.J. 1989. *BABINAT : un format de référence pour faciliter le développement de bases de données bibliographiques par les systèmes nationaux d'information : séminaire AGRIS/CARIS pour les pays francophones,* Versailles, Montpellier, 27 février- 17 mars 1989. Montpellier, Mars 1989, 15 p.
- VILLATE, L. 1990. *Le réseau documentaire CIRAD/CIDARC et sa base de données : rapport.* Montpellier, 1990, 49 p + [40] p.
Mémoire de DESS : gestion des systèmes documentaires de l'information scientifiques et techniques : Marseille, Université des sciences et techniques de Saint Jérôme : 1990

BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB



801615E